CRAISST

CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE
DU 6 AU 11 JUILLET 2017

- Cérémonie nationale d'hommage à Mme Simone VEIL. Cour d'Honneur de l'hôtel national des Invalides
- Pourquoi les chiffres sur les générations sont à manier avec précaution
- Droits de l'Homme (plutôt que "droits humains")
- Tony Meloto : "Les jeunes ont l'obligation de bousculer l'ordre établi"
- Le prix de l'hôpital
- M1717 : Hamon se met en mouvement
- Le programme économique du Premier ministre
- Macronisme et bonapartisme
- Encore une fois, le déficit budgétaire sort des clous
- COMMENT TRAVAILLERONS-NOUS DEMAIN ? L'AVENIR DU SALARIAT
- FRACTURES FRANÇAISES 2017
- DROITS DES FEMMES AUX NATIONS UNIES : QUEL BILAN ?
- Attentats : prévenir les traumatismes
- Retraites : le bel avenir est à portée de main Contre les visions catastrophistes du COR

Cérémonie nationale d'hommage à Mme Simone VEIL. Cour d'Honneur de l'hôtel national des Invalides

05 Juillet 2017

Cher Jean, cher Pierre-François, chers membres de la famille VEIL,
Messieurs les présidents,
Mesdames et messieurs les chefs de gouvernement,
Mesdames et messieurs en vos grades et qualités,

Votre nombre, vos qualités, votre présence, la présence de tant et tant de nos concitoyens qui sont là parmi nous, sont les témoignages vivants de l'importance de cet instant.

Au moment de rendre à Simone VEIL l'hommage de la nation, après les témoignages si puissants et poignants de ses deux fils, suspendons un instant le fil obligé des discours officiels et contemplons cette vie ? car elle ne cesse décidément de nous étonner.

Jamais nous n'en pourrons mesurer les souffrances ? si profondes, si violentes, de celles qui brisent une âme - qu'il s'agisse de la noire expérience des camps de la mort où moururent sa mère bien-aimée Yvonne, son père André, son frère Jean ; plus tard du décès accidentel de sa sœur Madeleine, compagne de déportation, et de son neveu Luc : de la mort trop précoce de son fils Claude-Nicolas ; enfin de la disparition d'Antoine, si présent aujourd'hui dans nos pensées, dans notre cœur, Antoine l'indispensable, Antoine toujours bouillonnant d'idées et d'histoires, si gai et au fond si solide.

Mais jamais non plus de cette vie nous pourrons peser exactement l'invincible ardeur, l'élan profond vers ce qui est juste et bien, et l'énergie inlassable à le faire triompher. Oui, cette vie de femme offre à notre regard des abîmes dont elle aurait dû ne pas revenir et des victoires éclatantes qu'aucune autre qu'elle n'aurait su remporter.

A ce mystère d'existence, de caractère, à ce mystère qui défie la raison commune et nous inspire tant de respect et de fascination, nous donnons en France un nom, bien ancré dans notre génie national. Ce nom c'est la grandeur. Cette grandeur est celle des combats qu'elle livra les uns après les autres, parfois les uns en même temps que les autres car ce ne furent ni plus ni moins que les combats du siècle.

Son engagement pour transférer en France sous statut de réfugiées politiques ces femmes qui subissaient dans les geôles françaises en Algérie le viol, la faim, les coups, fut d'une lucidité implacable, généreuse, qui aujourd'hui encore nous stupéfie. Sa bataille pour que cessent les conditions sordides et meurtrières dans lesquelles se déroulaient les avortements, mais aussi contre l'hypocrisie sociale qui les favorisaient fait partie pleinement de l'histoire de notre modernité.

Son combat pour l'Europe ne datait pas de son élection comme députée au Parlement européen, puis comme première Présidente de celui-ci. Il remontait plus loin, dans l'intimité même de son existence. Il datait de 1945. Les plaies de la déportation n'étaient pas refermées mais cela ne l'empêchait pas de vouloir renouer avec l'Allemagne.

Un de ses proches m'a fait cette confidence : jamais il n'entendit Simone VEIL prononcer sur l'Allemagne et les Allemands la moindre parole amère ou blessante. Elle aima l'Europe, elle la défendit toujours. Dans les moments où le pays pouvait douter, ou d'autres la critiquait, elle était là. Parce qu'elle savait qu'au cœur de ce rêve européen, il y avait avant tout ce rêve de paix et de liberté pour lequel elle s'est tant battue. Elle ne fit pourtant pas de l'oubli et encore moins du pardon aux bourreaux la condition de cette réconciliation. Bien au contraire. Parce qu'elle tenait que la mémoire est là pour que l'inconcevable ne se reproduise pas, et non pour amoindrir l'horreur. Je vois ici, dans cette cour, tant et tant de compagnons de ses combats menés durant tant d'années alors que trop nombreux étaient ceux qui étaient prêts à ne rien dire. Comme présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, elle observa cette ligne d'une exigence totale. Ne rien céder à l'oubli, redonner corps à toute trace, redonner des visages et des noms et réconcilier.

D'autres combats – ils sont si nombreux – nous reviennent à l'esprit comme celui pour la ratification de la déclaration universelle des droits de l'homme à la tribune des Nations Unies, celui de la protection sociale, ses combats de ministre aux côtés de Valéry GISCARD D'ESTAING, Jacques CHIRAC, François MITTERRAND et Edouard BALLADUR, celui des droits de l'homme en Yougoslavie et partout, toujours, sa lutte pour les femmes, son engagement contre le racisme, contre l'antisémitisme. Les temps, hélas, lui fournirent bien des raisons de s'engager avec force.

Mais il y a plus encore. Ces combats, elle les mena bien souvent avant que la société et les mœurs ne les aient faits leurs, avant que la majorité ne les ait adoptés. Elle eut raison bien souvent avant l'opinion commune et souvent contre elle. Simone VEIL fut cet éclaireur de la République qui monte seul à l'assaut de Bastille réputées imprenables et qui, pourtant, les prend, pour ensuite nous les offrir en partage, à nous qui n'avions pas cru que cela serait possible, ou qui par indifférence parfois avions permis que le scandale prospère.

Aujourd'hui, la République s'enorgueillit d'avoir livré ces combats. Mais avons-nous toujours été justes avec cette Juste ? Le salaire de son courage, ce fut souvent la haine venimeuse des uns, les injures exécrables des autres. De cela elle fut blessée, mais jamais abattue. Elle tenait tête, car elle savait la solitude des pionniers, le sort cruel qu'on réserve à ceux qui bousculent l'ordre établi et dérangent l'assoupissement général. La victoire était à ce prix car la victoire, en vérité, n'avait pas de prix.

La liberté aussi était à ce prix et Simone VEIL l'avait résolument choisie. Elle sut se tenir aux marges, dans cette insoumission intraitable et vigilante qui, lorsqu'elle se met en action, obtient les plus belles conquêtes et change ce qui se croyait établi pour toujours. Mais d'où lui venait cette force, cette volonté toujours de se battre pour des causes justes ? Quelle fut cette boussole intérieure qui toujours lui indiquait le chemin vrai ? Comment se fait-il que jamais elle ne se trompa de combat ?

A cela, chacun apportera sa réponse selon ce qu'il eut à connaître d'elle. Je crois, pour ma part, que le secret s'en trouve dans son expérience si précoce et si radicale de l'arbitraire et du Mal.

De cela, elle tira presque aussitôt une morale de vie inaltérable. La souffrance ne donne qu'un droit : celui de défendre le droit de l'autre. Tel était son absolu, né de sa douleur intime ineffaçable : aider, protéger l'autre, en particulier les plus faibles.

Nous le savons elle eut souvent la dent dure avec les plus puissants. Mais elle fut toujours tendre avec les faibles. Elle ne défendit pas les femmes parce qu'elles étaient femmes, mais parce qu'elles étaient humiliées par la puissance des hommes.

Combien il reste à faire à cet égard comme à tant d'autres ! Comme nous avons encore besoin de cette capacité de colère et d'action qui jusqu'au bout l'animèrent !

Car, ne nous y trompons pas, les combats de Simone VEIL ne sont pas des victoires acquises pour toujours, ce qui les a fait naitre ressurgit sans cesse, ici ou ailleurs, aujourd'hui malheureusement dans trop d'endroits en Europe et au cœur de nos sociétés.

Intolérance, sectarisme, haine fanatique ou doctrinaire, extrémismes avançant sous le masque d'un populisme débonnaire, compromissions de toutes sortes avec ce qui piétine notre humanité restent des braises ardentes prêtes à rallumer les pires embrasements.

La détermination inexorable de Simone VEIL à faire prévaloir en tout l'humain, est ici notre cap.

Son humanité, du reste, n'était pas réservée à la sphère publique. Elle irriguait son intimité à l'égard de son époux, de ses fils, de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Aux lettres si nombreuses qu'elle recevait où des correspondants lointains exprimaient leur détresse ou leur solitude, elle répondait avec attention. Parfois, dit-on, cela irritait un peu Antoine. Elle employait pour cela une langue française de grande élégance que nourrissait sa vive passion pour la littérature française, ce goût inculqué dès l'enfance par son père. Il eût été si fier de voir sa fille accueillie à l'Académie Française.

Lorsqu'une vie se consacre à la justice, et singulièrement à la justice pour les plus faibles, les plus exposés, les plus humiliés ; lorsque cette vie est nourrie par une bienveillance sans partage à l'égard de cette humanité dont pourtant elle a vu la face la plus hideuse ; et lorsque cette vie choisit de se construire sous l'égide de la République, c'est la France qui en est grandie.

Vous avez, Madame, prodigué à notre vieille Nation des dons qui l'ont faite meilleure et plus belle. Vous avez jeté dans nos vies cette lumière qui était en vous et que rien ni personne n'a pu jamais vous ôter. Les Français l'ont su, l'ont compris. Votre grandeur fit la nôtre.

Aussi, ce n'est pas seulement l'hommage de la Nation qu'en ce jour endeuillé nous vous présentons. C'est la France et l'Europe tout entière qui sont là témoignant de vos combats.

Et au moment où vous nous quittez, je vous prie, Madame, de recevoir l'immense remerciement du peuple français à l'un de ses enfants tant aimés, dont l'exemple, lui, ne nous quittera jamais.

C'est pourquoi j'ai décidé, en accord avec sa famille, que Simone VEIL reposerait avec son époux au Panthéon.

Pourquoi les chiffres sur les générations sont à manier avec précaution

Le thème des générations, ou des classes d'âge, revient souvent dans le débat public sous le mode de la comparaison. Certaines générations seraient avantagées, d'autres sacrifiées. Les essais sur le sujet, qui rencontrent d'ailleurs un large public, mettent habituellement en avant l'avantage particulier dont aurait bénéficié la génération du baby-boom d'après-guerre, parfois même aux dépens des générations suivantes[1].

Exercice délicat

La comparaison entre les générations est pourtant un exercice délicat car il est difficile de mettre sur le même plan des vies qui ont eu lieu à des époques différentes. Et, même lorsque l'on se restreint aux dimensions économiques, telles que mesurées par le niveau de vie, on est confronté au simple fait qu'il évolue au cours de la vie. Comparer, à un moment donné, le niveau de vie de personnes d'âges différents n'est donc pas nécessairement pertinent. L'enjeu est alors de reconstituer, pour chaque génération, l'évolution de leur niveau de vie et ensuite de les comparer.

La comparaison des niveaux de vie entre les classes d'âge et entre les générations est délicate pour plusieurs raisons. La première concerne le choix de la variable d'intérêt. Parfois, des articles mettent en avant une variable particulière, telle que le chômage des jeunes ou les revenus du travail, qui même si elle est importante, ne reflète qu'un aspect de la situation relative des différentes générations. Dans un article écrit avec Ikpidi Badji[2], nous avons sélectionné des variables plus globales. Nous utilisons, tout d'abord, l'ensemble des revenus disponibles, ce qui permet de prendre en compte les revenus sur les marchés du travail et des capitaux et, également, les revenus de transferts nets, qu'ils soient publics ou privés. Nous utilisons aussi une variable décrivant la consommation privée. Utiliser deux variables est un choix pragmatique : il permet de ne pas trancher la question de savoir si le niveau de bien-être est mieux mesuré par les revenus ou par la consommation. Disposer de deux variables permet aussi d'apprécier la robustesse de nos résultats. Ces deux variables sont en outre décomposées en spécifiant la part du logement, et notamment des loyers imputés (les loyers qui seraient versés par les propriétaires-occupants s'ils étaient locataires de leur logement). Ceci permet d'effectuer des analyses de robustesse en éliminant le logement des variables étudiées. Enfin, ces variables sont rapportées au nombre d'unités de consommation dans le ménage. Pour simplifier la rédaction, nous qualifions de « niveau de vie » cet ensemble de variables.

Des données difficiles à exploiter

La deuxième difficulté concerne les données disponibles. Idéalement, on souhaiterait disposer de panels qui suivraient des individus de plusieurs générations tout au long de leur vie. Dans la pratique, on ne dispose d'informations que sur des individus différents d'une enquête à l'autre et qui décrivent les comportements de différentes générations à des moments différents de leur cycle de vie. Nous utilisons donc sept vagues de l'enquête Budget des Familles réalisées par l'Insee entre 1979 et 2010 que nous retraitons afin de construire un pseudo-panel permettant de suivre différentes cohortes le long de leur cycle de vie. Il serait en revanche incorrect de « mélanger » toutes les enquêtes en faisant « comme si » les individus interrogés étaient les mêmes d'une enquête à l'autre.

La troisième difficulté concerne la méthode d'estimation. Il est en effet difficile de dissocier les effets de l'âge, de ceux de la date de naissance et de ceux de la période (appréciée par la date de l'enquête). En effet, la somme des deux premières étant égale à la troisième, les variables du modèle estimé sont colinéaires, ce qui biaise l'interprétation des résultats. Nous répondons à cette difficulté en imposant des contraintes sur les effets de période, ce qui est une procédure classique depuis l'article de Deaton et Paxson[3].

Quels résultats ?

Notre travail a permis de mettre en évidence deux principaux résultats. Tout d'abord, le niveau de vie augmente fortement avec l'âge, de 25 à 64 ans. Par exemple, la consommation des 50-54 ans est supérieure de 35 % à celle des 25-29 ans. À partir de 65 ans, l'évolution dépend de l'indicateur de niveau de vie considéré. Par ailleurs, le niveau de vie des générations du baby-boom est supérieur à celui des générations nées avant-guerre mais inférieur ou égal à celui des générations qui les suivent. Par exemple, la consommation de la cohorte née en 1946 est de 40 % supérieure à celle de la cohorte née en 1926 mais de 20 % inférieure à celle de la cohorte née en 1976. Si l'on prend l'ensemble des cohortes nées entre 1901 et 1979, aucune génération n'a été désavantagée par rapport à ses aînées. La discussion de ces résultats à partir de méthodes alternatives révèle l'importance de la croissance économique dans l'élévation du niveau de vie des générations et confirme qu'aucune génération n'a eu une consommation inférieure à celle des générations qui l'ont précédé.

Idée reçue

Notre travail permet donc de tordre le cou à l'idée que les baby-boomers ont ruiné leurs enfants. Il peut être complété en explorant deux directions. La première est prospective. Un argument souvent avancé dans les débats sur les questions générationnelles consiste à dire que le système de protection sociale, notamment dans ses composantes d'assurance vieillesse et maladie qui sont essentiellement destinées aux plus âgés, n'est pas soutenable. Il est évident qu'une baisse de ces transferts pourrait à l'avenir remettre en cause le niveau de vie estimé des générations nées depuis les années 1970. De façon similaire, la hausse de la dette publique ou l'ensemble des facteurs ayant conduit durablement à une faible croissance peuvent également compromettre leur niveau de vie. Une seconde direction de recherche repose sur les inégalités au sein des générations. Il est possible que l'évolution des inégalités ait été hétérogène entre les générations. Si un accroissement des inégalités au sein de la jeunesse d'aujourd'hui était avéré, cela pourrait constituer une piste d'explication du malaise qu'elle exprime parfois.

Hippolyte d'Albis, Paris School of Economics, CNRS

1 Le succès médiatique de ces thèses s'illustre, par exemple, via le site internet du Guardian qui propose une visualisation en ligne de la perte de revenu des jeunes générations.

2 Intergenerational Inequalities in Standards of Living in France. Economie et Statistique / Economics and Statistics 491-492, 71-92, 2017.

3 Saving, growth, and aging in Taiwan. Chicago University Press for National Bureau of Economic Research, 1994.

Droits de l'Homme (plutôt que "droits humains")

La loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre marque un progrès du droit (voir article précédent).

Cependant, ce progrès du droit est limité du fait d'une référence faite dans la loi, déférée au conseil constitutionnel, aux « droits humains ». À la suite d'un amendement, à la formulation « droits de l'homme » avait été substitué celle de « droits humains ».

La proposition de loi, adoptée définitivement par l'Assemblée nationale, a été partiellement censurée par la décision n° 2017-750 du conseil constitutionnel du 23 mars 2017. Sont abrogées les dispositions prévoyant des amendes en cas de non-respect d'obligations fixées par la loi au regard des « droits humains ».

Selon la motivation du conseil constitutionnel :

« 13. Compte tenu de la généralité des termes qu'il a employés, du caractère large et indéterminé de la mention des « droits humains » et des « libertés fondamentales » et du périmètre des sociétés, entreprises et activités entrant dans le champ du plan de vigilance qu'il instituait, le législateur ne pouvait, sans méconnaître les exigences découlant de l'article 8 de la Déclaration de 1789 et en dépit de l'objectif d'intérêt général poursuivi par la loi déférée, retenir que peut être soumise au paiement d'une amende d'un montant pouvant atteindre dix millions d'euros la société qui aurait commis un manquement défini en des termes aussi insuffisamment clairs et précis. »

http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2017/2017-750-dc/decision-n-2017-750-dc-du-23-mars-2017.148843.html

Pour le conseil constitutionnel, la mention "droits humains" a un "caractère large et indéterminé" (cette décision, comme toute décision du conseil constitutionnel, s'impose aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles - article 62 de la Constitution).

Sur le plan juridique, cette motivation et la décision qui en découle sont incontestables.En effet, tous les droits sont des « droits humains ». Les droits sont une construction humaine. Ils sont humains et ce y compris quand leurs contenus sont inhumains. Par ailleurs, la référence aux « libertés fondamentales » sans précision n'est pas non plus satisfaisante : ces libertés fondamentales sont différentes suivant les ordres juridiques (en droit de l'Union européenne, ces « libertés fondamentales » sont les libertés économiques de circulation des biens, des capitaux, des services - de prestation, d'établissement…).

En revanche, les droits de l'homme correspondent à un corpus juridique déterminé (et évolutif). Les droits de l'homme sont prévus dans des textes internes, notamment la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en droit français (1789). Ces droits de l'homme sont prévus en droit international depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Plusieurs instruments juridiques les énumèrent en particulier dans le domaine social, économique et culturel couvrant l'emploi et le travail, notamment :

- les Pactes de l'ONU de 1966, en particulier le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), les Conventions de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1966) et de discrimination à l'égard des femmes (1979),
- les textes fondamentaux (Traité de Versailles - 1919, Déclaration de Philadelphie - 1944,...) et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail,
- des textes du Conseil de l'Europe, en particulier la Charte sociale européenne (Turin, 1961) révisée (Strasbourg, 1996) et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Rome, 1950).

Le Législateur de 2017 aurait été mieux inspiré de conserver la référence aux « droits de l'homme ». Être conservateur est parfois progressiste.

En droit, la langue italienne emploie la formulation « diritti dell'uomo », la langue allemande « Menschenrechte » (voir notamment la Charte sociale européenne révisée). La langue grecque offre la possibilité de citer les droits de l'homme comme les droits de l'être humain : Δικαιώματα του ανθρώπου (sans référence aux droits « de l'homme » ou « humains »).

La référence aux "droits humains" traduit une certaine influence anglo-saxonne (Régis Debray, *Civilisation. Comment nous sommes devenus américains*, Gallimard, 2017). Il en est ainsi y compris sur le plan juridique (les conceptions des droits de l'homme et des droits humains sont plurielles).

Le suivi de cette mode a ici des conséquences négatives de limitation de la portée d'une nouvelle loi allant dans le bon sens. https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/3/27/2017-399/jo/texte (dispositIons abrogées dans les articles 1, 2 et 3 de la loi).

L'annulation partielle de dispositions de la loi, regrettable mais justifiée sur le plan juridique, ne remet cependant pas en cause l'essentiel de la loi (cf. article précédent).

Tony Meloto : "Les jeunes ont l'obligation de bousculer l'ordre établi"

Par Tony Meloto | 07/07/2017, 10:53 | 532 mots

VIC/ADE)Être jeune, c'est faire preuve de discernement dans un monde corrompu, c'est avoir la sagesse de bâtir sa vie sur des valeurs solides, leçons apprises des erreurs des générations passées. Mais pour atteindre ce dessein, il faut que nos jeunes soient courageux, innovants, visionnaires. En somme, qu'ils soient prêts à bousculer l'ordre établi. Par Tony Meloto, fondateur de l'ONG Gawad Kalinga, ancien cadre chez Procter et Gamble.

Les jeunes peuvent redéfinir l'économie, car ils détiennent le futur des marchés : ils influencent et vont influencer les entreprises qui devront s'adapter à l'évolution de leurs comportements. Seulement, aujourd'hui, nous formons les jeunes à suivre les règles d'un monde présenté comme établi. Nous manquons de leur apprendre à être courageux, innovants, visionnaires. Or l'éducation se devrait de leur montrer qu'ils ont non seulement les moyens, mais aussi l'obligation de bousculer l'ordre établi, car suivre les règles ne les mènerait qu'à se retrouver, une fois leur diplôme en poche, face à des opportunités trop rares. Lorsque tout le monde se met à suivre un courant et se laisse glisser par peur de l'inconnu, les débouchés sont bien maigres à l'arrivée pour une population qui ne cesse de croître.

Créateurs de richesses partagées

La France est le théâtre d'une course vers le cloud et il semble, aujourd'hui, qu'entrepreneuriat rime avec digital. Je vois le digital comme une nouvelle zone de confort. L'entrepreneuriat ne peut se contenter de fournir des services et des "smart apps" lorsque, face aux défis du monde, nous avons besoin de producteurs, de créateurs d'emploi, de créateurs de richesse partagée. C'est

pourquoi, au lieu de monter vers les cieux, j'invite les jeunes à se tourner vers la terre. À explorer de nouveaux territoires, de nouvelles industries. Je les invite à se tourner vers la base de la pyramide, vers ces territoires négligés, pour y redécouvrir de la valeur. De la richesse. Du génie.
Lire aussi : Tony Meloto : "Créer les conditions d'un capitalisme éclairé"
Créer de nouvelles opportunités et découvrir de nouveaux horizons, c'est avant tout sortir de sa zone de confort. Les jeunes ont l'énergie et la curiosité de trouver des chemins nouveaux. Le rôle de ma génération est de les pousser à oser, car c'est ainsi qu'ils trouveront les nouvelles manières d'entreprendre, les nouveaux marchés, les innovations nécessaires pour répondre aux défis de notre époque. La clé est de pousser les jeunes à faire preuve de courage, à prendre goût à l'aventure, à oser prendre des risques et à trouver l'innovation dans la diversité.

Basculement positif

Une nation se construit par le courage, le courage d'être différent pour changer les choses. Je vois l'innovation comme un basculement positif vers une plus grande inclusion sociale. Être jeune, c'est essayer, expérimenter là où les vieilles formules sont inefficaces. C'est faire l'expérience du monde, à une époque où l'on se contente de vivre confortablement dans la réalité virtuelle d'une tour d'ivoire, loin de l'extraordinaire beauté des relations humaines. C'est ne pas se contenter d'être un consultant ou un expert qui se pencherait sur ce que les autres ont construit, mais de poser soi-même les premières pierres.
Être jeune, c'est faire preuve de discernement dans un monde corrompu, c'est avoir la sagesse de bâtir sa vie sur des valeurs solides, leçons apprises des erreurs des générations passées.
Enfin, c'est avoir la foi et l'espoir que nous pouvons, dès aujourd'hui, commencer à bâtir un monde meilleur.

Le prix de l'hôpital

À propos de : P.-A. Juven, *Une santé qui compte ? Les coûts et les tarifs controversés de l'hôpital public*, PUF

par *Jean-Paul Domin* , le 30 juin

Dernière née des réformes du financement de l'hôpital public, la tarification à l'activité confirme le tournant gestionnaire des politiques de santé : de cas pathologique, le patient est transformé en coût. Au prix d'un éloignement croissant entre les personnels hospitaliers, les malades, et l'État.
Recensé : Pierre-André Juven, *Une santé qui compte ? Les coûts et les tarifs controversés de l'hôpital public*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, 256 p., 25 €.
Depuis le début des années 1980, les établissements hospitaliers font l'objet de réformes importantes, suscitant des débats dont *La Vie des idées* s'est fait l'écho. La transformation des structures s'opère en plusieurs étapes. La loi du 19 janvier 1983 permet d'abord d'expérimenter une politique de direction par objectifs et d'instituer des centres de responsabilité. Celle du 31 juillet 1991 met ensuite en œuvre le projet d'établissement. Enfin, l'Ordonnance du 2 mai 2005 et la loi du 21 juillet 2009 introduisent de nouvelles méthodes de gouvernance. Simultanément, le mode de financement des établissements hospitaliers est revu. Sa réforme commence en 1983 avec la mise en œuvre du budget global et s'achève en 2003 avec l'application de la tarification à l'activité (T2A).
Le livre de Pierre-André Juven est issu de sa thèse de doctorat en sociologie (Juven, 2014) et porte sur l'expérimentation et la mise en œuvre de la T2A. Cette nouvelle technique de financement, inspirée d'un modèle de concurrence par comparaison (*yardstick competition*), est censée inciter les établissements à améliorer leur productivité. Désormais, les malades sont classés dans des Groupes homogènes de séjour (GHS) qui rassemblent des personnes dont les coûts de traitement sont identiques. L'ouvrage a pour premier objectif d'étudier comment un outil de gestion s'impose progressivement aux acteurs. Il montre ensuite comment les acteurs de la santé et notamment de l'hôpital vont s'approprier ce nouvel outil de façon plus ou moins conflictuelle.

Comment la tarification à l'activité s'impose aux acteurs de l'hôpital

Le livre s'ouvre sur l'opération de transformation du patient qui, de cas clinique, devient avec la T2A un code de GHS, en d'autres termes, le prix sur lequel l'hôpital est remboursé par la Sécurité sociale. Grâce à une observation ethnographique dans le Département d'information médical (DIM) d'un établissement hospitalier, P.-A. Juven permet de saisir cette opération de codage. Celle-ci repose sur plusieurs éléments : le diagnostic principal et le diagnostic associé. Cette opération de codage implique donc la traduction au sens de Michel Callon (1986) « du médical vers le médico-économique » (p. 35). Cette transformation est cruciale pour l'hôpital puisque ce qui est codé lui permet d'être rémunéré, et l'auteur montre très finement que cette opération n'est pas neutre financièrement. Il faut ainsi saisir ce qui compte pour les établissements, en d'autres termes, l'hôpital doit s'assurer qu'il sera payé pour ce qu'il a fait, voire plus. La tarification à l'activité peut en effet se traduire par des pratiques de surcotation (*up coding*). Les établissements peuvent avoir intérêt à ranger un malade dans un GHS plus rémunérateur.
L'auteur montre que, depuis les années 1980, les autorités ont favorisé l'invention d'un hôpital gestionnaire équipé d'un système d'information : le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Les années 1980 constituent en effet un tournant majeur de la politique de santé. L'hôpital représente à cette époque 54 % de la Consommation de soins et de biens médicaux (Le Garrec, Koubi, Fenina, 2013). Les pouvoirs publics décident en 1983 d'adopter un mode de financement moins coûteux : le budget global. Les établissements négocient désormais directement leur budget avec le ministère de la Santé et plus aucun dépassement n'est autorisé. Ce nouveau mode de financement pèse durement sur les finances des établissements sans pour autant les inciter à réaliser des économies (Domin, 2013). À partir de 1982, la Direction des hôpitaux du ministère de la Santé va développer le PMSI, initialement expérimenté à l'Université de Yale. Son objectif est de construire des Groupes homogènes de malades (GHM), en d'autres termes des ensembles de personnes présentant des caractéristiques pathologiques similaires et donc des coûts homogènes.
De 1984 à 1990, le PMSI se développe lentement au gré des changements politiques. L'outil est expérimenté grandeur nature en Languedoc-Roussillon en 1992. C'est à la même époque que les autorités s'interrogent sur le futur usage du PMSI. Doit-il être réservé à un usage interne aux établissements de soins ou permettre la répartition du budget global ? En d'autres termes, toute la question est de savoir si l'information doit rester dans le cadre de l'établissement pour servir à des fins comptables ou bien si le ministère de la Santé doit l'utiliser pour répartir le budget global. C'est cette seconde solution qui est choisie. Après la réforme Juppé en 1996, les Agences régionales de l'hospitalisation (ARH) utilisent le PMSI comme clé de répartition des dotations régionales. Au début des années 2000, l'administration abandonne définitivement le budget global et choisit de basculer vers la tarification à l'activité.
Cette généralisation de la T2A modifie en profondeur le fonctionnement des établissements hospitaliers en instituant un passage des coûts aux tarifs. Avant son introduction, nous l'avons vu, les établissements étaient financés par une dotation globale et le PMSI servait seulement à améliorer la répartition du budget global entre les établissements d'une même région. Dans les faits, les Agences régionales de l'hospitalisation calculent, à partir des données issues du PMSI, un indice synthétique d'activité (ISA) pour chaque établissement de la région. Les établissements qui ont un indice supérieur à l'indice régional ont une activité plus importante et voient leur dotation augmenter. La T2A va

accélérer le renversement de cette situation en incitant les établissements à améliorer leur productivité par l'intermédiaire d'un dispositif de concurrence fictive. Ce dernier ne correspond pas totalement, comme le montre P.-A. Juven à une mise en marché dans la mesure où la tarification à l'activité cohabite avec un objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) voté chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale.

Établir une tarification à l'activité est important pour le système hospitalier. D'abord parce qu'elle rend les établissements responsables de leur situation financière puisque leurs recettes dépendent complétement de leur activité. Ensuite parce qu'elle fait de l'État, pour reprendre l'expression de Philippe Batifoulier, François Eymard-Duvernay et Olivier Favereau (2007), un manipulateur d'incitations. L'administration se sert en effet des tarifs pour inciter les établissements à faire évoluer leur activité. Le cas de la chirurgie ambulatoire [1]est sur ce point exemplaire. Les établissements la privilégient d'abord parce qu'elle évite une hospitalisation et les coûts qu'elle génère et ensuite parce que le ministère de la Santé la favorise en surévaluant le tarif du Groupe homogène de séjour.

Appropriations et pratiques

La seconde partie de l'ouvrage s'intéresse plus particulièrement à la controverse métrologique [2], sur la convergence tarifaire entre établissements publics et privés. L'intérêt principal du travail de P.-A. Juven est de montrer que la comptabilité hospitalière est plus complexe qu'il n'y paraît, dans la mesure où elle rétroagit également sur les acteurs quantifiés. Les outils de quantification comme la statistique et la comptabilité ne sont pas seulement des instruments de preuve, mais également de gouvernement (Desrosières, 2014). La comptabilité participe pleinement au gouvernement des organisations publiques par la quantification.

À partir de 2004, l'administration appelle de ses vœux une convergence des tarifs des secteurs public et privé. Dans cette perspective, deux acteurs politiques vont émerger : la Fédération hospitalière de France (FHF), publique, et la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP). Le débat entre ces deux acteurs et l'administration porte sur la qualification et la mesure de l'activité des hôpitaux. C'est ce que P.-A. Juven, en s'inspirant des travaux de Franck Cochoy (2002) appelle le *qualcul* [3]. Les hôpitaux publics et les cliniques privées, vont progressivement s'emparer de ce *qualcul* et en discuter les failles. La controverse sur la comparaison des tarifs publics et privés génère des écarts, en d'autres termes des objets produits par les instruments afin d'inciter les gouvernés à accroître leurs performances. Dans les faits, les représentants des établissements publics et privés auraient dû s'emparer des écarts pour diminuer leurs coûts et non pas pour critiquer les modalités mêmes de la quantification.

L'auteur s'attache également à montrer comment les associations de malades s'approprient la T2A. L'intervention croissante des associations de malades et la naissance du patient actif [4] sont des éléments connus de la littérature. P.-A. Juven étudie ici l'intervention spécifique d'une association de malades, Vaincre la mucoviscidose, dans le débat autour de la valorisation monétaire de la maladie dans la T2A et met en évidence son activisme gestionnaire. L'association s'approprie progressivement le calcul des coûts, ce qui invalide l'idée selon laquelle les gouvernés, en l'occurrence les associations, sont soumis aux instruments managériaux. Au contraire, l'auteur montre de quelle façon l'association investit les lieux du codage et s'empare de la T2A pour en remettre en cause son application à une pathologie lourde. L'association critique l'outil en montrant que la vision standardisée du soin va à l'encontre de l'hétérogénéité des patients et donc les différences de mesure du temps que cela suppose.

L'auteur montre enfin comment les acteurs de l'hôpital critiquent les effets de la tarification à l'activité sur leur travail. Elle s'accompagne en effet d'une conversion gestionnaire des hôpitaux. Désormais, il importe de connaître le niveau d'activité des services et des pôles, la durée moyenne des séjours et le taux d'occupation des lits. Les outils de quantification des gestionnaires ont ainsi pour objectif d'influencer le comportement des praticiens hospitaliers afin d'optimiser l'utilisation des lits. Dans le même ordre d'idée, les pouvoirs publics utilisent la tarification à l'activité pour inciter les acteurs à pratiquer par exemple la chirurgie ambulatoire. Cette incitation ne résulte pas seulement des recommandations de bonnes pratiques, mais également d'une meilleure valorisation des GHS de chirurgie ambulatoire par la tutelle. La T2A a, sans aucun doute, une action sur la pratique médicale. Elle génère des tensions entre la direction qui préfère que les services réalisent des « trucs qui rapportent » en d'autres termes des actes valorisés, et le praticien qui considère que dans un hôpital public « on ne peut pas faire les opérations qui rapportent et pas celles qui ne rapportent pas » (p. 202).

Conclusion

Le travail de Pierre-André Juven est intéressant pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il montre comment ces outils de gestion se sont imposés au monde hospitalier. Le PMSI et la T2A ne représentent pas seulement des méthodes de management pour la tutelle, ils permettent de donner aux acteurs gouvernés une conscience gestionnaire. Mais le PMSI d'une part et la T2A d'autre part relèvent de logiques différentes. Le premier relève d'une logique de gouvernement par dotation et suppose que les établissements négocient directement avec la tutelle des suppléments de dotation. En revanche, la T2A s'inscrit dans une logique tarifaire et l'établissement produit un soin pour lequel il est rémunéré par l'Agence régionale de santé (ARS).

Ensuite, l'auteur nous montre que la T2A ne constitue pas seulement un instrument de quantification, mais également de qualification. Il s'agit d'abord d'un instrument de quantification qui permet de définir le coût d'un séjour hospitalier. La T2A quantifie en ce sens qu'elle attribue un GHS, en d'autres termes un tarif, à chaque séjour. Mais, elle qualifie également en ce sens qu'elle statue sur ce qui est compris dans le GHS (la durée du séjour, produits pharmaceutiques, temps de personnels utilisés, etc.). Il s'agit, pour reprendre les termes de Michel Callon (2009, p. 255), d'un processus de valuation, c'est-à-dire « l'ensemble des récits, mécanismes, dispositifs, outils qui constituent les valeurs et, simultanément, mettent en place leur mesure ».

Enfin, ce travail montre la façon dont les acteurs gouvernés s'emparent des outils de gestion et les interprètent. Ainsi, pendant longtemps les médecins ont traité avec dédain le PMSI qualifié, non sans humour, de « Petit machin sans importance », et ralenti sa mise en œuvre (Ogien, 2013). Aujourd'hui, ils peuvent répondre favorablement aux incitations de la tutelle, mais ils veillent également à ce qu'elles n'aillent pas à l'encontre des intérêts des patients en favorisant l'apparition de soins au rabais. Les établissements, quant à eux, ont rapidement compris l'intérêt d'une telle méthode en « sélectionnant » des malades dont le coût est inférieur à celui du Groupe homogène de séjour. À vouloir lutter contre certains comportements opportunistes, la tarification à l'activité en favorise d'autres.

Aller plus loin

- Janine Barbot, « How to build an "active" patient ? The work of AIDS associations in France », *Social science and medicine*, vol. 62, n° 3, 2006, p. 538-551.
- Janine Barbot, Nicolas Dodier, « L'émergence d'un tiers public dans le rapport médecin-malade. L'exemple de l'épidémie à VIH », *Sciences sociales et santé*, vol. 18, n° 1, 2000, p. 75-117.
- Philippe Batifoulier, François Eymard-Duvernay, Olivier Favereau, « État social et assurance maladie. Une approche par l'économie des conventions », *Économie appliquée*, vol. 60, n° 1, 2007, p. 203-229.
- Michel Callon, « Éléments pour une sociogie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n° 36, 1986, p. 169-208.

- Michel Callon, « Postface. La formulation marchande d'un bien », in François Vatin (dir.) *Évaluer et valoriser une sociologie économique de la mesure*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, p. 247-269.
- Franck Cochoy, Une sociologie du packaging ou l'âne de Buridan face au marché, Paris, Presses universitaires de France, 2002.
- Nicolas Da Silva, Maryse Gadreau. « La médecine de ville en France : la grande transformation ? », *La vie des idées*, 2016.
- Alain Desrosières, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, Éditions de La Découverte, 2014.
- Jean-Paul Domin, *Une histoire économique de l'hôpital (XIXe-XXe siècles). Une analyse rétrospective du développement hospitalier. Tome II (1945-2009)*, Paris, CHSS, La Documentation française, 2013.
- Jean-Paul Domin. « La réforme de l'hôpital public. Un management sans ménagement », *La vie des idées*, 2016.
- Marie-Anne Le Garrec, Malik Koubi, Annie Fenina, « 60 années de dépenses de santé. Une rétropolation des comptes de la santé de 1950 à 2010 », *Études et résultats*, n° 831, 2013.
- Albert Ogien, *Désacraliser le chiffre dans l'évaluation du secteur public*, Versailles, Éditions Quæ, 2013.

M1717 : Hamon se met en mouvement

Rompant avec le PS, Benoît Hamon a lancé le Mouvement du 1er juillet, ou M1717. Cette tentative de structurer la gauche écologiste et socialiste, entre Macron et Mélenchon, peut-elle être autre chose que l'écurie de l'ancien candidat à la présidentielle ?

Les applaudissements sont couverts par les cris de joie. Quand Benoît Hamon annonce : *« Je quitte le Parti socialiste »*, la grande majorité du public réuni sur la pelouse de Reuilly, ce samedi 1er juillet, ne cache pas sa joie. L'officialisation de ce choix éclipse même l'objet de ce rassemblement auquel participent, selon les organisateurs, *« 11.000 personnes »*. Certes, le Mouvement du 1er juillet, ou M1717, est bien lancé sur les rails mais il est désormais très identifié à l'ancien candidat socialiste à l'élection présidentielle.

Ce nouveau mouvement, qui affirme avoir vocation à occuper de manière transpartisane *« l'espace entre le centre droit de Macron et la gauche radicale de Mélenchon »*, se veut un lieu de rencontre entre socialistes, écologistes, communistes, républicains, militants syndicaux ou associatifs, intellectuels… Avec pour objectif de participer à *« la création de la grande maison de gauche sans laquelle aucune victoire n'est possible »*.

Uppercuts

Pour autant, à voir la foule réunie, on comprend pourquoi Benoît Hamon en salue *« la cohérence et l'homogénéité »*. Si le dirigeant du PCF Christian Picquet et les responsables écologistes Jadot et Duflot, entre autres, sont là, l'assistance rompt avec le mélange qui marquait la campagne des primaires. Reuilly est majoritairement blanche et de classes moyenne à moyenne sup. Venu des Vosges, ce militant proche de Filoche tente de positiver : *« C'est déjà bien de rassembler son camp »*.

En termes de camp, la "jeune garde" socialiste est là. À côté des hamonistes fidèles, tels que Michel Pouzol ou Guillaume Balas, on croise le député d'Alfortville et ex première gâchette de Manuel Valls, Luc Carvounas. François Lamy est venu de Lille et avec sympathie. *« Vu l'état de la gauche, au-delà même du Parti socialiste, toutes les initiatives qui permettent de réfléchir sont les bienvenues »*, salue celui que l'on présente encore comme le bras droit de Martine Aubry.

« Je quitte le Parti socialiste, mais pas les socialistes ni le socialisme », tonne Benoît Hamon depuis sa tribune. Ce ne sont pas des tacles qu'il réserve au parti qu'il a rejoint en 1987 et auquel il *« doit tout »*, comme il le reconnaît lui-même. Ce sont des uppercuts d'une lucidité cruelle. *« Ces dernières années, les différences entre le PS et les Républicains ont été surjouées. Le nom des lois diffère, mais pas leur orientation ni leur contenu »*, martèle l'ancien ministre. Chacun de ces coups est salués par des vivats.

Adieu ou au revoir ?

Mais, pour une partie de la vieille garde hamoniste, l'enthousiasme est plus tempéré. Les fidèles comme Michel Pouzol ou Tania Assouline confirment qu'ils restent au PS. D'autres, s'ils *« comprennent que Benoît cogne »*, faisant écho aux propos de leur chef de file sur *« les reniements »*et *« le ressentiment »*, ne les reprennent pas clairement à leur compte. Les débats ont été vifs entre eux ces dernières semaines sur la stratégie à adopter alors que le congrès du Parti socialiste devrait avoir lieu au printemps 2018.

Actant ces désaccords, Hamon n'appelle pas, d'ailleurs, à quitter le parti. Sa décision est donc *« personnelle »*. À ceux qui restent au PS, il refuse de dire *« adieu »*, il dit *« au revoir, à bientôt dans les combats qu'il faudra mener »* face au *« président Jupiter »* et à *« la Ve République du "moi président" et du "moi populiste" »*. Macron et Mélenchon font l'objet de ses assauts, même si la rigueur intellectuelle impose de dire que le président de la République concentre, tout de même, plus les attaques de l'ex député des Yvelines.

Si l'on écarte le fait qu'il assume clairement une visée de conquête du pouvoir, à terme, ce Mouvement du 1er juillet ressemble pour beaucoup à une version XL du Mouvement commun, créé par Pouria Amirshahi en 2015. L'ancien député des Français de l'étranger avait d'ailleurs mis à disposition de Hamon l'armature de ce qui proposait, déjà, *« de lutter contre les tribus de la gauche »*. L'ancien candidat à la présidentielle préfère appeler à faire craquer les *« carcans »* et les *« enclos »*, ciblant la jeunesse pour *« refaire la gauche »*.

Première étape

Las, en quittant le PS, Hamon a pris un gros risque. S'il le fait, c'est pour tenter de crédibiliser une démarche ouverte en direction des écolos et des communistes, lesquels font l'objet de toutes les attentions. Mais en n'ayant plus d'autre engagement que celui d'animer le M1717, le Breton prête le flanc à l'accusation de vouloir créer son écurie pour 2022. Sentant le coup venir, il s'en est défendu préférant en situer l'objet dans un *« temps long »*. Temps borné, déjà, comme *« première étape »* à 2019.

Proche de la sénatrice de Paris Marie-Noëlle Lienneman, Bertrand reconnaît l'intérêt de cette étape. *« Avec son mode de scrutin proportionnel, les européennes sont un bon moment pour poser en actes les débuts de la recomposition à gauche »*, glisse le militant. Assurément, Hamon maîtrise aussi bien ce calendrier.

D'ici là, le Mouvement du 1er juillet participe à l'émiettement de la gauche, la renvoyant au début des années 60 quand, le gaullisme triomphant, la gauche non communiste s'était explosée dans une myriade de clubs.

Le programme économique du Premier ministre

- **Charles Wyplosz**

7 juillet 2017

Le soufflé est retombé. Le programme économique d'Édouard Philippe est une immense déception. Dans ses grandes lignes, le contenu était connu depuis la campagne électorale. Ce que l'on attendait avec enthousiasme, c'était les détails : les ordres de grandeur et l'échéancier. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la désillusion est intense.

Rien, ou presque, sur les grandes réformes annoncées : marché du travail, sécurité sociale, retraites, allocations chômage et Pôle emploi. On peut continuer à rêver et s'imaginer que ces questions seront prises en charge par l'Élysée. Il n'empêche, ce sont de grandes lois qui sont attendues et c'est le gouvernement qui devra les présenter au Parlement.
C'est sur le budget que la déception est la plus forte. Le Premier ministre entend terminer l'année avec un déficit de 3% du PIB : après le dérapage du premier semestre, le serrage de vis devra être fort au second semestre. Ce retour de l'austérité a quelque chose de suicidaire dans la mesure où il annonce un ralentissement économique pour 2018, les effets de la politique budgétaire se faisant sentir avec un décalage d'au moins six mois.
Les ambitions budgétaires pour le quinquennat sont très en-deçà de ce que l'on pouvait escompter. La dépense publique devrait baisser de 3% du PIB d'ici 2022. Elle représente aujourd'hui 57% du PIB, contre 44% en Allemagne. Un objectif de baisse de 10% sur cinq ans n'avait rien d'impossible et aurait eu du sens. Et même ainsi, le Premier ministre n'a pas expliqué comment il allait s'y prendre.
On se souvient que Macron avait annoncé une baisse des effectifs de la fonction publique de 100 000 personnes, contre les 500 000 annoncés par Fillon, donc au bas de la fourchette. Philippe n'a fourni aucun détail sur les sources d'économie. Baisser les dépenses publiques est politiquement compliqué et l'expérience montre que les objectifs sont revus à la baisse dans le feu de l'action. En partant d'un objectif aussi modeste et dénué de la moindre précision, le gouvernement annonce déjà qu'il accouchera d'une souris. Or le poids du secteur public est, avec le marché du travail, la raison majeure de la faiblesse de l'économie française.
Ce manque d'ambition se retrouve tout naturellement pour ce qui concerne la baisse des prélèvements obligatoires de 1% du PIB d'ici 2022. Sarkozy et Hollande les avaient augmentés de 44% à 47% entre 2009 et 2017. On avait parlé de matraquage fiscal. On attendait d'un gouvernement ambitieux qu'il efface le matraquage et même qu'il aille plus loin ; rien de tel. En ce sens, on reste dans la continuité des erreurs d'un passé que l'on nous avait annoncé révolu.
La baisse de la fiscalité sur les entreprises, qui doit passer d'un taux de 33% aujourd'hui à 25% en 2022, est un bon ordre de grandeur. Il faut dire que cela nous est imposé par la concurrence internationale. En revanche, la réforme du CICE devra attendre 2019. Cette réforme va dans le bon sens car le CICE est une usine à gaz qui bénéficie surtout aux grandes entreprises, les seules à disposer de la bureaucratie nécessaire pour dialoguer avec celle de l'État. Dans la mesure où l'on en ferait bénéficier les entreprises plus modestes, le coût est faible. Alors pourquoi attendre deux ans ? Philippe ne s'en est pas expliqué.
Prudence, ambition réformiste ou calcul électoral ?
Voilà, c'est tout pour le budget. Il y a quelques mesures de solidarité (pour les handicapés ou les petites retraites). Une revalorisation de la prime d'activité, une bonne idée si elle réduit la durée du chômage car intelligemment couplée avec la réforme du marché du travail. Des gadgets concernant le logement et l'incontournable très haut débit pour tous. Et un programme d'investissement public de 50 milliards, relent du très dévalué État-stratège : on peut douter de son efficacité même s'il doit être piloté par Jean Pisani-Ferry. Mais rien de concret sur l'Europe, sinon qu'elle doit être protectrice pour être aimée.
Au début d'un quinquennat, on guette les petits signaux qui pourraient indiquer ce qui va se passer. Avec un programme économique qualitativement bien pensé, qui suggérait une remise en cause de la passivité économique de ses prédécesseurs, Emmanuel Macron a soulevé de très grands espoirs. Jugé à l'aune de ces espoirs, le programme développé par Edouard Philippe apparaît prudent, voire étriqué.
Une première interprétation est que l'on évite de secouer le bateau macroéconomique pour se concentrer sur les grandes réformes (marché du travail, fin du paritarisme de 1945, gestion dynamique de l'administration). Une autre interprétation, déprimante, est que la prudence reste plus en vogue que les grandes ambitions. Une dernière possibilité est que Macron pense à deux quinquennats et remet au second la réduction du poids de l'État et les réformes associées.

Macronisme et bonapartisme

- Gérard Grunberg

30 juin 2017
Macronisme et bonapartisme, le parallèle vient naturellement à l'esprit. Bonaparte et Macron, deux hommes jeunes qui ne sont pas des politiciens professionnels et qui, au moyen d'une campagne brillante, l'une militaire et l'autre électorale, ont réussi à incarner la figure de l'homme providentiel, à opérer la rencontre de l'offre et de la demande d'un « sauveur » pour s'emparer du pouvoir en un temps record. Deux hommes particulièrement intelligents et volontaires, qui se lancent seuls dans une aventure improbable. Deux hommes qui, fustigeant les factions et les partis au nom du nécessaire rassemblement des Français autour de leur personne, portent l'espoir d'un renouveau dans une France qui doute d'elle-même, une France lasse d'un pouvoir faible et inefficace, en quête d'un leader capable de la remettre « en marche » et de lui redonner son rang et son prestige. Deux hommes séduisants, habités par la certitude d'avoir un destin, qui appellent les Français à les suivre. Deux hommes, enfin, convaincus que la France qui a fait la Révolution n'en est pas moins demeurée profondément marquée par son passé monarchique.
Pourtant, ce parallèle, pour juste qu'il soit sous maints aspects, doit être interrogé à la lumière d'une histoire longue qui a produit trois autres « hommes providentiels » qui ont, comme eux, exercé le pouvoir : Louis-Napoléon Bonaparte, Philippe Pétain et Charles de Gaulle. À travers la succession de ces cinq personnages se déroule une histoire marquée par la relation conflictuelle entre l'enracinement difficile de la République parlementaire et les résurgences accidentelles d'un modèle politique qui se veut alternatif, donnant la primauté au détenteur du pouvoir exécutif. Apparaissent alors les traits communs à ces cinq personnages qui ont incarné tour à tour le modèle de l'homme providentiel.
Ce personnage est au départ une personnalité importante de la République, président de la République élu (Louis-Napoléon, le premier président de la République), Premier Consul, président du Conseil, général, ministre. Il se présente comme le sauveur de la Nation, dont la mission est de mettre fin à la crise de fonctionnement du régime républicain. Il adopte une attitude monarchique, critique le pouvoir parlementaire et rejette le clivage gauche/droite. Il met en cause la responsabilité des partis politiques et appelle au rassemblement des Français sous son autorité. Il fonde sa légitimité sur son large soutien populaire et développe une communication politique efficace, débouchant souvent sur un véritable culte de la personnalité. Enfin, il s'appuie d'abord pour gouverner sur l'appareil de l'Etat et ses fonctionnaires.

Les hommes providentiels et l'enracinement de la République

Ce rapide tableau, pour juste qu'il soit, donne une image statique du modèle de l'homme providentiel qui doit être replacé dans la dynamique historique de l'enracinement progressif du régime républicain en France. Des différences profondes apparaissent alors dans ces cinq incarnations du modèle qui correspondent à différentes phases de l'histoire de la République et qui, toutes, ont fini par déboucher sur une restauration ou un renforcement du régime républicain.
Les trois premiers hommes providentiels ont détruit le régime républicain par un coup d'État (le livre récent de Philip Nord, *France 1940. Défendre la République*, Perrin, 2017, montre clairement que les 10 et 11 juillet 1940 ont été le théâtre d'un véritable coup d'État antirépublicain). Le général de Gaulle a renversé une République en surfant sur la menace d'un coup d'État militaire mais il a

instauré un nouveau régime républicain et non pas un pouvoir dictatorial. Cependant, il n'a jamais voulu fonder la légitimité de son pouvoir sur l'obtention de majorités parlementaires et son usage du référendum a pu été parfois assimilé aux plébiscites que les deux Bonaparte ont utilisés pour fonder ou refonder leur pouvoir. Emmanuel Macron, élu président dans le cadre des institutions de la Ve République, n'a pas eu besoin de changer de République ni de faire appel à ou de se servir de l'armée (il n'aurait pas pu le faire de toutes manières) pour conquérir le pouvoir. Les régimes bonapartistes, tout comme le régime de Vichy, se sont effondrés. En revanche, le départ du général de Gaulle en 1969 n'a pas donné lieu à un changement de république mais à un renforcement de son caractère parlementaire, les partis politiques se l'étant peu à peu approprié. Si les quatre premiers hommes providentiels détestaient la république parlementaire, ce n'est pas le cas du cinquième, même s'il en a nié, à tort, le caractère… parlementaire.
Les quatre premiers hommes providentiels ont voulu détruire le « régime des partis », même si la création d'un parti gaulliste a permis au général de Gaulle, pendant toute la période où il a exercé le pouvoir, de ne pas avoir à affronter la contradiction initiale au cœur du compromis de 1958 entre régime présidentiel et régime parlementaire. En 1969, voulant réaffirmer la primauté du premier sur le second au moyen d'un référendum, son échec a confirmé, au contraire, la double nature de ce régime. Emmanuel Macron, ayant obtenu une majorité absolue à l'Assemblée nationale en renouant avec l'esprit de la Ve, intériorisé par une partie importante du peuple français, et grâce au mode de scrutin majoritaire à deux tours, peut, comme son prestigieux devancier, jouer de cette ambiguïté fondatrice. Mais il ne nie pas, lui, que sa légitimité ait été confortée par sa victoire législative. Il est peu probable qu'il utilisera la procédure du référendum de manière plébiscitaire. À la différence non seulement des trois premiers hommes providentiels mais également du quatrième, il a volontairement et ouvertement, en créant son mouvement « En marche », fait de cette nouvelle organisation un outil pour la conquête du pouvoir. Mais, en voulant équilibrer par un fonctionnement horizontal de cette organisation le pouvoir vertical de l'Etat dont il occupe désormais le sommet, il a déplacé sans la résoudre la question de la nature duale du régime.
Enfin, Emmanuel Macron se différencie de ses devanciers par son rapport à la nation. Certes, il affirme, comme eux, l'importance de la nation et il s'engage à la fois à la protéger et à lui rendre, sinon sa grandeur, du moins son influence. Mais il ne pense pas, bien au contraire, qu'il y ait une contradiction entre cet objectif et le renforcement de l'Union européenne et du fédéralisme européen. Ce trait est important et marque une rupture avec l'image de l'homme providentiel ayant une vision de la politique extérieure fondée uniquement sur les relations, pacifiques ou guerrières, qu'entretiennent les nations entre elles.
Ainsi, paradoxalement, à travers la succession de ces cinq hommes providentiels, le long conflit entre la vision parlementaire et la vision monarchique, insoluble jusqu'à 1958 et pour partie résolu par l'instauration de la Ve République, a peut-être trouvé, avec l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, un nouveau mode de résolution, plus conforme à l'esprit de la République tout en intégrant, grâce aux institutions gaulliennes la dimension de personnalisation du pouvoir comme une dimension légitime dans l'économie du régime démocratique français. Une dimension dont la campagne présidentielle et l'élection d'Emmanuel Macron ont confirmé l'importance pour les Français. Pour la première fois, l'arrivée au pouvoir d'un « homme providentiel » n'a pas été mise en cause comme comportant une menace pour la République. Un « homme providentiel » normalisé en quelque sorte et une République qui se trouve au total renforcée, 225 ans après sa naissance.

Encore une fois, le déficit budgétaire sort des clous

- Charles Wyplosz

4 juillet 2017

La Cour des Comptes de la Nation a remis en cause les prévisions de déficit budgétaire pour 2017, qui ont servi de cadre à la dernière loi de Finance adoptée sous l'ère Hollande. Il en va de même pour les promesses faites à la Commission européenne pour 2018. L'affaire est grave. Elle nuit à la réputation de la France, elle met le nouveau gouvernement sous pression dès le départ, et surtout elle révèle l'incapacité de l'État à gérer un budget qui représente plus de la moitié du PIB.
Les cyniques hausseront les épaules, parce que c'est presque toujours comme ça, parce qu'en année électorale les petits cadeaux font les bons électeurs et parce que ce jugement arrive après les élections. Les puritains s'offusqueront d'un mensonge officiel, qualifié d'insincérité par la Cour des Comptes : la charge est lourde. Les pragmatiques observeront que l'exercice est difficile et les erreurs inévitables. Tout cela est vrai, mais n'a rien d'une fatalité. Nos institutions sont dysfonctionnelles. Sans changement, cela se reproduira.
Une dette publique qui pèse presque 100% du PIB est un lourd handicap. Cela réduit les marges de manœuvre pour faire face à un ralentissement. La charge de la dette absorbe environ 10% du budget, et ce alors que le taux d'intérêt est voisin de zéro ; quand le taux remontera, probablement en 2018, elle augmentera. Et comme la charge est financée par les impôts…
Même en dehors des périodes électorales, les gouvernements ont tendance à dépenser plus qu'ils ne prélèvent sous forme d'impôts. Ces dépenses font des heureux, qui ne sont pas censés être ingrats, alors que les impôts sont impopulaires. Ce phénomène, parfois appelé biais vers les déficits, n'est pas propre à la France, loin de là. C'est pour cela que le processus budgétaire doit être encadré par des institutions qui réduisent, voire bloquent le biais. Une multitude d'expériences a permis de dégager les bonnes solutions. Elles prennent la forme d'une règle – quel solde budgétaire est acceptable en fonction des circonstances – et d'une institution officielle chargée d'assurer le respect de la règle à l'avance, et non après coup quand c'est trop tard. De nombreux pays, qui ont souffert du même biais, ont mis en place ce type de solution et, ô miracle, les déficits ont fondu et même souvent disparu.
La France aussi dispose de ce genre de solution. Membre de la zone euro, elle est soumise au Pacte de stabilité, et donc à un plafond de 3% du PIB pour son déficit, qui implique une multitude d'obligations censées être mises en œuvre par la Commission. Mais cette mécanique n'a jamais bien fonctionné, essentiellement parce que la politique budgétaire reste une prérogative nationale, si bien que les remontrances de la Commission sont ignorées par les gouvernements, et par leurs parlements qui votent les budgets. Depuis la création de l'euro en1999, le déficit public français a dépassé 3% 13 fois sur 18. Face à cet échec patent, le pacte a été renforcé en 2012 par le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Ce traité requiert que chaque pays adopte une loi, « si possible » constitutionnelle, qui limite le déficit hors charge de la dette à 0,5% du PIB et que soit mis en place un organisme indépendant qui vérifie à l'avance la qualité des prévisions et la compatibilité du budget avec les engagements pris.
La France n'a pas inscrit cette « règle d'or » dans la Constitution, c'est seulement une loi organique. Elle a créé un Haut Conseil des finances publiques qui est formellement indépendant mais inséré dans la Cour des Comptes. Contrairement à ce qui se fait dans bien d'autres pays, le Haut Conseil n'est pas doté de capacités techniques propres pour faire son travail ; il dépend de l'aide que veulent bien lui apporter Bercy et la Cour des Comptes. Depuis la mise en place de ces arrangements, le budget a régulièrement excédé les 3% et la France a été placé par la Commission sur la liste d'infamie des pays qui contreviennent au pacte de stabilité. Pour le budget 2017, le Haut Conseil a exprimé à l'avance, en septembre 2016, de sérieux doutes sur les objectifs annoncés par le gouvernement, doutes balayés sans plus de considération. La Cour des Comptes vient de corroborer la validité de ces doutes, mais il est trop tard, encore une fois.

C'est donc ce changement institutionnel bancal qui est aujourd'hui mis à nu. Obligée par le traité, la France a mis en place la règle et l'organisme indépendant *a minima* (ce fut le débat sur le « règle d'or » à la fin du mandat de Sarkozy). Ce n'est évidemment pas par hasard. Les politiques ne veulent pas se voir contraints, c'est exactement ce qu'implique le biais vers les déficits. La superstructure administrative, Bercy en l'occurrence, n'entend pas partager ses prérogatives, et encore moins céder au Haut Conseil une part de ses attributions. La Cour des Comptes préfère ses sulfureux et spectaculaires rapports *ex post*, donc inutiles, à des interventions *ex ante* qui pourraient contraindre le gouvernement. Les médias et l'opinion publique ne s'intéressent pas à ces considérations technico-bureaucratiques. Et vogue la galère, sauf qu'elle n'est pas loin de sombrer.

Pour couronner le tout, les réactions au rapport de la Cour des Comptes sont tout aussi traditionnelles. La Cour a avancé des suggestions pour limiter la casse. Entre autres, elle insiste sur l'impérieuse nécessité de réduire les dépenses, et donc le coût de la fonction publique : salaires gelés, avantages remis en cause, effectifs réduits. Immédiatement, les syndicats ont exprimé leur indignation. Comme quoi les bénéficiaires des largesses de l'État ne sont pas aussi reconnaissants que prévu. En réalité, ces largesses sont devenues un droit acquis pour tous ceux qui en bénéficient.

Comment sortir de ce cercle vicieux qui plombe la dette publique depuis des décennies ? Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a articulé de nombreuses propositions qui vont dans le bon sens. On retient son souffle pour voir s'il va arriver à couper dans les dépenses et réduire le déficit tout en allégeant le poids excessif des prélèvements obligatoires. Deux raisons d'être inquiet viennent à l'esprit.

La première concerne la correction du « dérapage Hollande ». Revenir en dessous de 3% au plus tôt implique une reprise de l'austérité. En dehors de toute considération politique, ce n'est pas le moment. La reprise de la croissance est bien là, mais, sauf surprise, elle est plutôt faible. Ré-instiller une dose d'austérité à ce stade pourrait retirer le vent dans les voiles de l'économie. Alors que cette reprise est un véritable don du ciel pour le quinquennat qui démarre, un de plus, une rechute pourrait faire ressembler Macron à Sarkozy et Hollande qui, tous les deux, ont eu l'infortune de devoir gérer une récession. On nous dit qu'il en va de la crédibilité du nouveau président, en France et en Europe. Que nenni ! La Cour des Comptes lui a fait le cadeau de blâmer son prédécesseur pour le dérapage budgétaire. Il peut très bien utiliser ce cadeau pour expliquer qu'il lui faut désormais décaler son objectif de faire redescendre le déficit. S'il fait les réformes annoncées, nul ne lui en tiendra rigueur, et surtout pas l'Allemagne et donc la Commission.

L'autre source d'inquiétude est que, à en juger par ce qu'il en a dit durant la campagne, Macron ne semble pas avoir identifié l'importance du mécanisme institutionnel mou qui tolère les déficits. Le piège est qu'il croie au volontarisme politique en la matière, qu'il suffise que sa main ne tremble pas pour mettre un terme définitif au laxisme budgétaire. Tôt ou tard, comme tous les gouvernements de par le monde, il sera sous pression politique et la tentation des petits cadeaux reprendra le dessus. Ce biais est imparable et beaucoup plus puissant qu'une volonté de circonstance. La solution est de transformer la loi organique requise par le pacte budgétaire européen (T*raité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance*, TSCG) en loi constitutionnelle et de repenser le Haut Conseil. Ce dernier devrait être un organisme indépendant, légalement et fonctionnellement de toute autre institution, y compris de la Cour des Comptes. Il devrait être composé d'un nombre restreint de membres, alors qu'aujourd'hui il en comprend dix, ce qui complique la recherche de consensus ferme. Il devrait être doté de moyens techniques autonomes pour produire ses propres prévisions. Ainsi, aux Pays-Bas ou en Angleterre, c'est le conseil indépendant qui établit ces prévisions et surveille en temps réel la mise en œuvre du budget, et non le ministère concerné. Il s'ensuit que les membres du Haut Conseil devraient avoir une compétence technique plus élevée que ce n'est actuellement le cas.

Une telle réforme va à l'encontre des instincts des responsables politiques et administratifs. C'est bien normal puisqu'il s'agit de leur lier les mains. Au bout du compte, cependant, c'est dans leur intérêt, et dans celui du pays, tout comme Ulysse s'est volontairement attaché au mât de son navire pour résister aux tentations des sirènes.

COMMENT TRAVAILLERONS-NOUS DEMAIN ? L'AVENIR DU SALARIAT

13/06/2017 4'

Philippe Askenazy, Yann Moulier-Boutang

Le salariat est-il mort ? Dans le cadre d'une large réflexion sur l'avenir du travail, la Fondation Jean-Jaurès et le magazine *Alternatives économiques* ont fait débattre plusieurs tandems d'experts qui livrent leurs contributions, durant tout le mois de juin, sur ces questions-clés. Après Pierre-Yves Gomez et Cécile Jolly puis Xavier Timbeau et Diana Filippova, c'est au tour de Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS-CMH-ENS, et Yann Moulier-Boutang, professeur d'économie à l'université de technologie de Compiègne-Sorbonne Université, de se plier à l'exercice, cette fois sur la question du salariat et de son devenir.

I - L'ANALYSE DE PHILIPPE ASKENAZY

La question paraît incongrue lorsqu'on consulte les statistiques publiques dans les économies avancées. Dans tous les pays, le salariat demeure ultra-dominant au sein de la population en emploi. Mieux encore, globalement les travailleurs dont l'emploi principal est salarié n'ont jamais pesé autant depuis que les statistiques existent. Par exemple, d'après les données d'Eurostat, l'indépendance comme activité principale représente 14,1 % de l'emploi des 18-65 ans dans l'Union européenne, 14 % dans la zone euro en 2015 contre 14,6 % dans les deux cas en 2005. Le constat est le même aux États-Unis ou au Japon où les proportions sont encore plus faibles. Plus précisément, les indépendants employeurs (par exemple un artisan boucher avec des commis) déclinent alors que la part des indépendants sans employé est relativement stable.

Cumul d'emplois

Alors comment comprendre le discours sur la fin du salariat dans le sillage de l'économie collaborative ? Pourquoi circulent des chiffres affirmant que le tiers des Américains seraient désormais des *freelances* ? Ces derniers additionnent en fait toutes les catégories qui sortent de l'emploi salarié permanent à temps plein. On retrouve donc certes des indépendants, mais aussi des salariés à temps partiel, des salariés précaires et des cumuls d'emplois.

En Europe de l'Ouest, c'est justement sur le cumul d'emplois que l'on voit un certain impact de l'économie collaborative qui permet de réconcilier données agrégées et observation empirique de nouveaux jobs comme les *sitters* d'appartement (services de conciergerie pour la location de son bien *via* une plate-forme). Dans l'Union européenne à 15, le nombre de travailleurs cumulant un emploi secondaire comme indépendant (sans salarié) a progressé, selon Eurostat, de près de 400 000 entre 2010 et 2015, notamment chez les jeunes. L'activité indépendante vient alors compléter une activité salariée insuffisamment rémunératrice et non s'y substituer. Avec respectivement 200 000 et 120 000 pluriactifs supplémentaires, Allemagne et France expliquent l'essentiel de ce mouvement, qui demeure toutefois marginal.

Définition juridique

Derrière cette bataille de chiffres se logent en fait des enjeux financiers considérables, politiques et sociaux. La fin du salariat signifie la fin de la protection sociale telle qu'elle est conçue aujourd'hui et sa nécessaire privatisation. Or salarié ou indépendant sont des catégories définies essentiellement par l'ordre juridique national. Le fait que l'Italie ait près du tiers d'indépendants, soit deux à trois fois plus que dans les autres pays du G7, est essentiellement dû à l'existence d'une catégorie juridique transalpine

particulière – les parasubordonnés – qui serait largement incluse en droit français au sein du salariat. Dit autrement, un discours peut être performatif en impliquant des modifications du droit. Le salariat peut donc disparaître mais par le droit bien plus que par la technologie.

Car regardons l'ère du numérique. Jusqu'à présent, l'essentiel de l'emploi implique une subordination au fondement de la relation salariée. La définition jurisprudentielle de la Cour de cassation est claire : « Le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité de l'employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné ». Or, si l'on considère le principal type d'emplois actuels liés aux plateformes, les chauffeurs de VTC doivent se conformer à un code comportemental et vestimentaire strict et ne disposent d'aucune marge de manœuvre sur la tarification qui est fixée par la plate-forme.

En outre, la plate-forme, en cas de notations insuffisantes, peut sanctionner le chauffeur en le deréférençant. Ces caractéristiques expliquent les jugements récents aux États-Unis ou en Grande-Bretagne reconnaissant un statut de salarié à des chauffeurs, et les actions des Urssaf en France pour une requalification en contrat de travail. Elles expliquent également les mouvements sociaux naissants parmi les travailleurs de l'économie collaborative. Ils découvrent la réalité de leur subordination. Et la faiblesse des rémunérations ne permet même pas à ceux qui en font leur emploi principal de disposer d'une autonomie sur leurs horaires car ils doivent travailler tout le temps pour gagner leur vie.

Au total, on ne dispose pas aujourd'hui de signaux d'un effondrement du salariat. Sauf si nos politiques en décident autrement en organisant eux-mêmes son démantèlement.

II - L'ANALYSE DE YANN MOULIER-BOUTANG

La thèse de la mort du salariat comme celle de son maintien à l'identique sont aussi fausses l'une que l'autre. Philippe Askenazy a montré facilement que le salariat demeure formellement le mode d'emploi dominant, le travail autonome, indépendant, en libéral ne recouvrant que 10 à 15 % de la population active occupée. Ceux qui au contraire parlent de sa « disparition programmée » invoquent à l'appui de ce diagnostic le dynamisme de ces formes d'emploi qui subordonnent *indirectement* désormais l'individu même s'il est formellement en libéral (par exemple les « paysans travailleurs » réduits à gagner la moitié d'un smic, les autoentrepreneurs très mal couverts par la protection sociale, les *slash jobs* à mi ou quart temps à l'allemande, les *freelance*). Ou bien, thèse sensiblement différente, ils soulignent une transformation tellement forte du contenu du travail dépendant, en particulier sur le plan de la précarité et de la protection sociale, qu'il vaudrait mieux de parler de salariat au rabais.

La mort du salariat ?

Manque de nuances pour manque de nuances, avouons notre préférence pour la thèse provocatrice de la « mort du salariat ». Tout simplement parce que ce parti pris insiste sur la différence entre le salariat de la société salariale des Trente Glorieuses et la forme qui se profile nettement depuis trente ans. Ce qui constitue une injonction salutaire à se demander « de quoi le salariat est-il le nom aujourd'hui » et surtout quelle parade trouver à cet effritement insidieux de ce qui avait finit pas rendre vivable la subordination salariale. Au point au reste que la vieille revendication ouvrière d'abolition du salariat qui figurait depuis la Charte d'Amiens de 1906 dans les statuts de la GGT avait disparu lors du 37e congrès de cette dernière en novembre 1969.

Les enjeux sont considérables. Dans le premier cas, il faut revenir à l'application du code du travail pour contrer une dérive néolibérale qui masque la réalité et refuser le chant insidieux des sirènes qui veut toujours plus de simplification de la relation d'engagement entre l'employeur et le travailleur, plus de « contrat » que de lois et qui aboutit à une « remarchandisation du travail »[1]. Dans l'autre, la prolifération dès les années 1980 des formes particulières d'emploi (22 % des emplois en stock et 50 % des flux d'emplois créés) entrent en résonance avec la mondialisation, puis avec l'ubérisation générale de l'économie des services ainsi qu'avec l'automatisation induite par l'intelligence artificielle faible (machines apprenantes) pour vider de sa substance une partie croissante du salariat qui se clive entre les salariés garantis et le précariat. Il faut donc beaucoup plus d'imagination et d'audace.

Plus d'imagination et d'audace

Certes des décisions récentes, y compris dans les pays anglo-saxons (Californie, Royaume-Uni), ont requalifié en contrat de travail, et assujetti par conséquent aux cotisations sociales et aux clauses protectrices du code du travail, des emplois aussi divers que ceux d'Uber, de Deliveroo, de participants à des émissions de téléréalité. Mais l'expansion du travail à temps partiel, de l'intermittence, de l'intérim, le retour à un nouveau type de travail en régie, de détachement intracommunautaire, de *putting out system* réussit à tourner les dispositifs de protection.

Par un système de protection sociale de plus en plus étendu, par des limites claires au droit de licenciement, par l'ampleur de l'emploi public bénéficiant d'un statut spécifique, la brutalité de la transaction commerciale argent/travail individuelle avait été apprivoisée, aménagée en rapport *social* au sein d'une société qui se reconnaissait comme salariale. Le statut de la fonction publique, les garanties de non licenciement aussi bien dans l'Espagne franquiste que dans les pays de socialisme réel avant 1990 avaient créé un salariat *affaibli.* Et ce même si l'on observait en même temps, durant les Trente Glorieuses, des contre-tendances à l'égard des immigrés discriminés par le système des cartes de séjour et de travail et le recours massif à du travail à temps partiel pour les femmes.

Puis la contre-révolution néolibérale a commencé à remettre en cause inexorablement ces espaces de liberté que les salariés avaient conquis. Les migrants titulaires de cartes de séjour et de travail sont devenus des clandestins ou des réfugiés de fait sans droit attendant une régularisation ; les hors statut ont envahi la fonction publique ; les contrats à durée déterminée, les contrats à durée indéterminée mais sortis de la fonction territoriale participent aujourd'hui d'une réduction visée de ce salariat trop avantageux.

Cet encerclement méthodique qui comprend aussi la menace de revenir à la dégressivité des allocations de chômage, à la diminution des ayant-droits au statut des intermittents, ainsi que la réforme des retraites aboutit lentement à un retour au salariat dur sans rapport salarial aménagé.

Il est absurde de s'imaginer que le chômage supplémentaire induit par l'automatisation du travail, quelle que soit son ampleur – et nous avons toutes chances de penser qu'il sera aussi profond et structurel que celui qui affecta la révolution industrielle (1750-1850) –, poussera dans le sens d'un retour à un rapport salarial apaisé.

Dès lors, l'invention d'un nouveau mécanisme de protection qui couvre l'ensemble de la société d'activités pollinisatrices, de micro-travail digital – et plus seulement les dotés d'emplois à l'ancienne – s'avère une priorité. Voilà pourquoi fait irruption un peu partout dans le monde la revendication d'un revenu inconditionnel d'existence comme nouveau socle de la protection sociale du travail dépendant comme du travail dit autonome dépendant du marché. C'est un troisième âge du salariat que le capitalisme californien veut offrir face aux turbulences annoncées, mais c'est aussi une bifurcation décisive possible car la forme salariale de l'activité demeure la condition d'acceptation politique de la dépendance. « Bien creusé vieille taupe salariale ! ».

03/07/2017 1'
Gérard Courtois, Gilles Finchelstein, Brice Teinturier
Menée depuis janvier 2013 par *Le Monde*, la Fondation Jean-Jaurès et Sciences Po (programme viepol) et réalisée par Ipsos Sopra-Steria, l'enquête « Fractures françaises » ausculte chaque année le jugement des Français sur la vie politique, la place de la France dans le monde, le système économique et social ou encore le rapport entre les religions et la société. La cinquième édition de cette enquête a été réalisée par Internet, du 21 au 27 juin 2017, auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.
Cette nouvelle vague offre une photographie très instructive de l'état des esprits au début du quinquennat d'Emmanuel Macron. En effet, si l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir a indéniablement rendu les Français plus confiants dans l'avenir, le pessimisme national et la défiance à l'égard du système politique restent profondément enracinés et il faudra du temps pour les dissiper durablement.
L'enquête en quelques chiffres :

- En 2016, **86 %** des Français estimaient que le pays était en déclin. Ils sont **69 %** aujourd'hui
- Les maires restent les seuls acteurs politiques qui bénéficient de la confiance d'une majorité de Français (**67 %**, +4 points par rapport à 2016)
- **69 %** des Français estiment que la plupart des hommes et des femmes politiques sont corrompus, contre **77 %** en 2016
- **83 %** des Français estiment que les responsables politiques agissent principalement pour leurs intérêts personnels, contre **73 %** en 2016
- **76 %** des Français (-12 en un an, +4 en quatre ans) déclarent que le système démocratique fonctionne plutôt mal en France
- **52 %** des Français (+6 en un an, +13 en quatre ans) considèrent que la mondialisation est une opportunité pour la France
- Seuls les sympathisants du Front national (**87 %**) perçoivent la mondialisation comme une lourde menace
- La part des Français convaincus que le pays doit se protéger davantage du monde d'aujourd'hui a diminué (**53 %**, -4 points), contre **47 %** qui estiment qu'il doit s'ouvrir davantage
- **41 %** des Français font confiance à l'Union européenne (+14 points en un an)
- **58 %** des Français jugent que l'appartenance de la France à l'Union européenne est une bonne chose (+10 points en un an)
- **80 %** des Français souhaitent le maintien de la France au sein de la zone euro, mais seulement **44 %** des sympathisants FN
- **48 %** des Français (+5 points en un an) estiment qu'il faut renforcer la protection des salariés, contre **44 %** qui pensent qu'il faut donner plus de flexibilité au marché du travail
- **55 %** des Français (+13 en un an) estiment que pour relancer la croissance, il faut renforcer le rôle de l'État dans certains secteurs de l'économie

DROITS DES FEMMES AUX NATIONS UNIES : QUEL BILAN ?
17/03/2017 14'
Ghislaine Toutain, Amandine Clavaud, Monique Halpern
La soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme(CSW61) de l'ONU s'est déroulée à New York du 13 au 24 mars 2017, réunissant cette année 8600 femmes et 150 délégations d'États membres, dont quatre-vingt-deux ministres. Pour la troisième année consécutive, la Fondation Jean-Jaurès a participé à cette manifestation annuelle consacrée aux droits des femmes dans le monde. Retour sur les actions de la CSW61.
En 2015, la réunion de la CSW59 coïncidait avec le vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995 et qui avait regroupé 180 pays et 17 000 participants. Il s'agissait donc de faire le point, vingt ans après, sur la mise en œuvre de la Déclaration et le Programme d'action de Pékin, sur les progrès accomplis et les défis qui restent à relever pour parvenir à l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes. Sans être directement organisatrice d'un *event*, la Fondation Jean-Jaurès avait participé à plusieurs événements, notamment ceux organisés par la Coordination du Lobby européen des femmes (CLEF) et le Lobby européen des femmes (LEF).
En 2016, la CSW60 avait pour thème principal « L'autonomisation des femmes en lien avec le développement durable ». Ce thème s'inscrivait dans le cadre de l'Agenda 2030 adopté en septembre 2015 par les Nations unies et qui fixe dix-sept objectifs de développement durable pour la planète (ODD) devant permettre de lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices, de faire face au défi climatique et de mettre fin à l'extrême pauvreté. Parmi ses objectifs, un objectif autonome (ODD 5) est dédié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.
La Fondation Jean-Jaurès, en partenariat avec un certain nombre d'associations et d'institutions, a participé à l'organisation de trois *events*, deux *parallel* et un *side*[1], qui tous ont rencontré un grand succès, notamment celui initié par la CLEF[2] qui s'est déroulé au siège de la représentation permanente de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) auprès des Nations unies. Il avait pour thème : « Respect des droits sexuels et reproductifs des filles et des femmes, y compris leur intégrité physique : pour garantir leur autonomisation dans le cadre du développement durable ». Son objectif était de lancer un appel international pour la reconnaissance du caractère universel des droits sexuels et reproductifs. Le texte final de la CSW s'est tenu en retrait sur cette question, notamment sur l'avortement, conditionnant ces droits et leur universalité aux lois nationales de chaque pays. Il en a été de même pour la maîtrise de la sexualité, marquant ainsi un recul par rapport au texte final de la 58e CSW.
I - LA CSW61 : L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES DANS LE MONDE
En 2017, le thème prioritaire retenu par la CSW61 était « L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution »[3]. On ne peut que se réjouir du choix de ce sujet fondamental pour la liberté et l'autonomie des femmes, l'autonomie économique constituant la clef de voûte à partir de laquelle se décline l'ensemble de leurs possibilités d'être et de faire. Pourtant, dans le domaine de l'emploi comme dans les autres, l'égalité est loin d'être atteinte entre les femmes et les hommes dans le monde.
Quelques chiffres de l'Organisation internationale du travail
Le rapport « Les femmes au travail. Tendances 2016 », publié en 2016 par l'OIT, note que la situation des femmes dans l'emploi au niveau mondial ne progresse pas vraiment. Entre 1995 (l'année de la conférence de Pékin) et 2015, « le taux mondial de participation des femmes à la population active est passé de 52,4 % à 49,6 % », constate l'OIT. Si en matière de santé et d'éducation, des progrès ont été enregistrés, ils ne trouvent pas leur prolongement sur le terrain de l'emploi. À l'échelle mondiale, les chances pour les femmes de participer au marché du travail demeurent de 27 % inférieures à celles des hommes. Ce n'est qu'en Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest, précise encore le rapport, que les écarts de taux d'emploi se sont légèrement réduits avec l'arrivée constante de nombreuses femmes sur le marché du travail dans cette région, mais aussi du fait de la réduction du taux d'emploi des hommes liée au ralentissement économique.

Chômage et ségrégation professionnelle

Les femmes sont plus exposées au risque du chômage que les hommes, avec des taux de chômage mondiaux s'élevant à 5,5 % pour les hommes et à 6,2 % pour les femmes. À l'exception de l'Asie de l'Est, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique du Nord, les taux de chômage masculins sont inférieurs à ceux des femmes dans toutes les régions du monde, avec les plus forts écarts entre les sexes enregistrés en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

La ségrégation professionnelle et sectorielle contribue grandement à creuser les écarts entre les sexes, à la fois en termes de nombre et de qualité des emplois. Les femmes qui travaillent sont surreprésentées dans un éventail restreint de secteurs et de professions. Dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, plus d'un tiers des femmes est employé dans les services de commerce de détail ou de vente en gros (33,9 %) et dans le secteur manufacturé (12,4 %). Dans les pays à haut revenu, la principale source d'emploi pour les femmes se trouve dans le secteur de la santé et de l'éducation qui emploie près d'un tiers des femmes sur le marché du travail (30,6 %). L'agriculture demeure le plus gros pourvoyeur d'emplois pour les femmes dans les pays à bas revenu ou à revenu intermédiaire inférieur. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, plus de 60 % des travailleuses sont toujours employées dans l'agriculture, souvent concentrées dans des activités à forte densité de temps et de main-d'œuvre, qui ne sont pas ou peu rémunérées.

Entre 1995 et 2015, l'emploi a progressé plus rapidement dans les économies émergentes; l'évolution nette des niveaux d'emploi était deux fois plus importante pour les hommes que pour les femmes (respectivement 382 millions et 191 millions), quel que soit le niveau de qualification exigé, indiquant que l'accès des femmes à plus d'emplois de meilleure qualité a cessé de progresser.

Une inégalité salariale persistante

En termes de salaire, les résultats du rapport confirment les précédentes estimations de l'OIT selon lesquelles, globalement, les femmes ne gagnent toujours que 77 % de ce que gagnent les hommes. Le rapport précise que ces disparités salariales ne peuvent s'expliquer par les seules différences d'âge ou d'éducation. Cet écart peut être imputé à une sous-évaluation du travail accompli par les femmes et des compétences requises dans les secteurs ou professions dominés par les femmes, aux discriminations, et à la nécessité pour les femmes de faire des pauses dans leur carrière ou de réduire leur durée du travail rémunéré pour assumer des responsabilités familiales supplémentaires telles que la garde d'enfant. On observe certes de petits progrès dans la réduction des écarts salariaux entre les sexes, mais si les tendances actuelles se poursuivent, le rapport confirme qu'il faudra plus de soixante-dix ans pour résorber complètement ces écarts.

Travail domestique et activités de soins non rémunérés

Dans les pays à haut revenu comme dans les pays à bas revenu, les femmes continuent de travailler moins d'heures à titre rémunéré tout en effectuant l'immense majorité du travail domestique et des activités de soins non rémunérés. En moyenne, les femmes assurent au moins deux fois et demie plus de tâches domestiques et d'activités de soins non rémunérées que les hommes dans les pays pour lesquels ces données sont disponibles. Bien que l'écart entre les sexes demeure substantiel, il a diminué au fil du temps, essentiellement du fait d'une diminution du temps consacré par les femmes aux tâches ménagères tandis que le temps voué à la garde d'enfants ne diminuait pas véritablement. Toutefois, quand on prend en compte la totalité du travail effectué, qu'il soit rémunéré ou pas, les femmes continuent de travailler un plus grand nombre d'heures au quotidien que les hommes.

De faibles retraites

Les handicaps accumulés par les femmes sur le marché du travail ont un impact considérable des années plus tard. En termes de pension de retraite, la couverture (à la fois juridique et réelle) est inférieure pour les femmes, ce qui se traduit par un écart global entre les sexes en matière de protection sociale. À l'échelle mondiale, la proportion de femmes ayant dépassé l'âge de la retraite qui perçoivent une pension est en moyenne de 10,6 % inférieure à celle des hommes. Globalement, les femmes représentent près de 65 % des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite (60 à 65 ans ou plus selon la législation nationale dans la majorité des pays) et qui ne touchent pas de pension fixe. Ce qui signifie que 200 millions de femmes âgées vivent sans revenu régulier assuré par une pension de retraite ou de réversion, contre 115 millions d'hommes.

La CSW61 et son déroulement

Comme l'an dernier, la Commission de la condition de la femme de l'ONU a été ouverte par Phumzile Mlambo-Ngcuka, directrice exécutive d'ONU Femmes. Dans son intervention, elle devait confirmer la situation inégale des femmes dans l'emploi dans le monde décrite par l'OIT, insistant particulièrement sur la trop grande importance du travail domestique des filles et des femmes au détriment de leur éducation, du travail salarié et du développement économique mondial. « Nous voulons bâtir un monde du travail différent pour les femmes », a-t-elle affirmé, précisant que les filles doivent être encouragées à choisir des emplois dans les secteurs industriels, et particulièrement à participer à la révolution numérique, alors que seuls 18 % des diplômés en sciences informatiques sont des femmes. « Il ne reste que treize ans pour que le Programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030, qui définit un monde équitable, se mette en place », a-t-elle conclu.

Phumzile Mlambo-Ngcuka devait aussi noter qu'il y avait dix-sept femmes chefs d'État ou de gouvernement en 2016, contre dix-neuf en 2015. Les femmes ont remporté 22,3 % des sièges lors des élections l'année dernière, en baisse par rapport aux 25 % de 2015. « Ces résultats sont un signal d'alarme », a-t-elle souligné. « La voix des femmes continue à manquer là où ça compte le plus », a-t-elle ajouté.

De son côté, le nouveau secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, dans la séance plénière introductive, a déclaré soutenir l'action pour les droits des femmes défendus par les milliers de féministes réunies à New York. Conscient des obstacles actuels à leur plein développement, il a assuré les participantes de sa volonté de se battre pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes partout dans le monde et leur assurer une représentation paritaire dans tous les secteurs de la vie sociale, y compris au sein même de l'organisation des Nations unies. Par ailleurs, pour la première fois, un secrétaire général des Nations unies a participé à une réunion matinale de *debriefing* des ONG, au cours de laquelle il a réaffirmé que l'objectif central de la bataille à conduire était la réalisation de la parité à tous les niveaux.

Les thèmes abordés : travail et droits sexuels et reproductifs

Sans prendre en compte les *side events* qui se tiennent à l'intérieur du bâtiment onusien, pas moins de 385 ateliers ont été organisés à l'initiative des ONG hors de cette enceinte, malgré la tempête de neige du 14 mars 2017 qui a conduit l'ONU à fermer ses portes. En cohérence avec les thèmes principal et secondaire retenus cette année, la majorité des ateliers a porté sur les questions liées à l'autonomie des femmes par le travail, l'égalité salariale, les conditions de travail et l'analyse des emplois occupés par les femmes face aux changements du monde du travail, dans l'agriculture, les emplois domestiques ou encore les perspectives de carrière dans les grandes entreprises mais aussi dans les autres.

D'autres thèmes ont aussi été abordés[4], notamment celui des violences de tous ordres (sexuelles, conjugales, au travail, prostitution) à l'encontre des femmes, de façon cependant moins importante que l'an dernier, dont le thème secondaire portait sur « L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ». Le sort des femmes migrantes, réfugiées et déplacées reste une préoccupation très présente parmi les ONG, de même que la justice, l'éducation des

jeunes filles et, de plus en plus, les questions liées à la santé. Les ateliers consacrés à la recherche et aux études de genre demeurent très peu nombreux.
Enfin, la préoccupation des droits sexuels et reproductifs reste importante en raison des résistances – plus fortes encore que l'an dernier – que ce thème continue de susciter, en lien avec la poursuite de la montée en puissance des conservatismes, des populismes et des extrémismes religieux qui entendent remettre en cause la reconnaissance des droits des femmes comme des droits universels.

Des conclusions agréées élaborées avec la société civile mais contestées

Les conclusions agréées ont été élaborées de façon plus étroite que l'an dernier avec la société civile. Toutefois, comme devait le souligner Laurence Rossignol lors d'un petit-déjeuner de travail, le 4 avril dernier à Paris (cf. *infra*), les négociations ont été difficiles. C'est la première fois, d'ailleurs, qu'il n'a pas été possible de réunir l'accord de tous les États sur un tiers des paragraphes du texte final, certains invoquant des clauses de souveraineté et de spécificité nationale. Plus encore que lors de la CSW60, les divergences sur le rôle des droits sexuels et reproductifs et sur l'impact de la liberté de l'avortement sur l'autonomisation économique des femmes ont témoigné de la régression de leurs droits à l'œuvre au niveau mondial, y compris au sein de l'Union européenne.

II - L'ACTION DE LA FRANCE AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT

En effet, comme chaque année, la France a participé activement aux travaux de la CSW61 à plusieurs niveaux, la délégation d'ONG françaises étant étroitement associée aux travaux des représentant.e.s officiels, ce qui n'est pas le cas pour tous les pays. La ministre Laurence Rossignol est intervenue à l'Assemblée générale et a notamment participé à quatre *side events*.

Le travail préparatoire de la délégation française

Comme l'an dernier, en prélude à la CSW, la ministre a réuni à la mission permanente de la France à l'ONU, autour d'une réunion de travail en présence de l'ambassadeur de France François Delattre, l'ensemble des ONG françaises composant la délégation française – dont la Fondation Jean-Jaurès faisait partie – présentes à New York. L'ambassadeur devait confirmer « la tentation de recul » sur les droits des femmes au niveau mondial et précisé le rôle de la France pour les droits des femmes au premier rang à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de l'ONU. Il a précisé aussi que la France est membre du Conseil d'administration d'ONU-Femmes depuis 2016 (jusqu'en 2019)[5].
La ministre Laurence Rossignol a réaffirmé que l'égalité entre les femmes et les hommes était la priorité de la France sur le plan intérieur comme au niveau diplomatique. Relevant l'intérêt du thème prioritaire pour l'autonomie des femmes, la ministre a expliqué qu'elle souhaitait aussi que les droits sexuels et reproductifs soient mieux pris en compte que l'an dernier dans la Déclaration finale.
La Fondation Jean-Jaurès, qui n'est pas une organisation féministe mais une fondation politique progressiste, était ainsi présente pour poursuivre son engagement en matière de défense des droits des femmes à la CSW pour la troisième année consécutive, aux côtés de la société civile et du gouvernement français.

La voix de la France à l'Assemblée générale des Nations unies...

Les droits sexuels et reproductifs ont été au cœur de l'intervention de la ministre Laurence Rossignol à l'Assemblée plénière de la Commission de la condition de la femme, affirmant la reconnaissance universelle des droits sexuels et reproductifs comme un préalable essentiel de l'autonomisation des femmes, conformément aux engagements pris dans le cadre du « serment de Paris », le 8 mars dernier. Le serment de Paris[6] s'est achevé par la volonté exprimée des participants de rester unis et de s'opposer notamment à la remise en cause des droits sexuels et reproductifs. La ministre a encouragé les États membres de l'ONU à s'engager dans cette voie. Elle a également précisé que la France allait prendre sa part dans le mouvement « She Decides »[7] qui a déjà réuni 181 millions d'euros en faveur des ONG internationales qui soutiennent l'avortement pour compenser la perte de fonds décrétée en janvier dernier par le président américain dans son décret anti-avortement. Le niveau d'attente et d'inquiétude était donc très élevé lors de cette CSW61.

... et dans les *side events*

La ministre Laurence Rossignol a porté la voix de la France au sein de quatre *side events*.
Le premier, organisé par CARE France[8], a porté sur le thème central de la CSW. L'association a rappelé qu'elle travaille depuis vingt ans sur l'amélioration de l'autonomisation économique des femmes à travers la promotion des Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Ces associations permettent aux femmes d'épargner en commun et de disposer de ressources suffisantes pour développer des activités génératrices de revenus ou subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Cette autonomisation économique leur ouvre ensuite la voie vers une émancipation plus complète. Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), a présenté le programme de promotion de l'emploi féminin par l'entrepreneuriat mis en place par l'OIF dans douze pays francophones d'Afrique subsaharienne. Laurence Rossignol a rappelé l'importance de l'éducation pour lutter contre les stéréotypes et les violences et permettre un meilleur accès des femmes à l'autonomisation. Elle a notamment déclaré : « il importe que l'ensemble des actions de développement prenne en compte la dimension « genre » et soit pensé en fonction de leur impact en faveur de l'autonomisation des femmes ».
Le deuxième *side event* a été organisé par la France, la Suède et CAP international[9]. Il a porté sur les questions de prostitution et de trafics sexuels. Son objectif : partager des informations sur la réalité de la prostitution et de l'exploitation d'êtres humains au niveau mondial et rappeler que la prostitution est une forme de violence à l'égard des femmes et un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes. La ministre suédoise des Droits des femmes Asa Regnér a précisé que la Suède avait été le premier pays au monde à avoir adopté, en 1999, une loi pénalisant l'achat d'acte sexuel. Depuis, l'Islande, la Norvège, le Canada notamment ont fait de même. La loi française du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées prévoit également la pénalisation du client.
Laurence Rossignol a également participé à un *side event* consacré à l'endométriose, une maladie chronique peu connue, généralement récidivante et douloureuse qui touche une femme sur dix en âge de procréer et qui peut rendre infertile. C'est la première fois qu'un atelier sur ce thème se tenait dans le cadre de l'ONU. Dès sa nomination comme ministre des Droits des femmes, Laurence Rossignol avait agi « pour rendre visible ce qui est invisible pour les femmes ».

III - L'ACTION DE LA FONDATION JEAN-JAURÈS ET DE SES PARTENAIRES

« Avortement et contraception : des droits universels indispensables à l'autonomie des femmes » : pour le libre choix des femmes

La Fondation Jean-Jaurès, la CLEF et le Planning familial ainsi qu'un collectif d'associations[10], parrainé par la France, ont organisé le quatrième *side event,* auquel la ministre a participé. Ce *side event* « Avortement et contraception : des droits universels indispensables à l'autonomie des femmes » s'est inscrit dans la continuité du parallel event organisé par la CLEF et la Fondation Jean-Jaurès, lors de la CSW60 (cf. *supra*).

Force est de constater que le droit à l'avortement est en recul constant, même dans les pays – minoritaires – où il est autorisé. Ainsi en Europe, après l'Espagne, ce fut récemment au tour de la Pologne de tenter de le restreindre davantage encore. Aux États-Unis, à peine investi, Donald Trump a signé un décret qui rétablit l'interdiction de financer les ONG internationales pratiquant l'avortement et militant pour sa légalisation. En Amérique latine, la grande majorité des pays pratiquent une législation parmi les plus restrictives sur l'avortement, ce qui a d'ailleurs conduit l'ONU, en 2016, à demander aux pays touchés par le virus Zika d'autoriser l'accès des femmes à l'avortement et à la contraception. En Afrique et au Moyen-Orient, la situation est à peu près identique à celle de l'Amérique latine.

Cette situation entraîne, selon l'OMS, la mort de 47 000 femmes chaque année en raison de complications liées au recours à des pratiques dangereuses pour avorter. Elle constitue également un frein majeur à « l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution », thème central de la 61e session de la Commission de la femme. Il ne peut, en effet, y avoir égalité des sexes dans l'emploi si les femmes ne peuvent maîtriser librement leur fécondité en accédant sans pression à l'avortement et plus encore à la contraception. Or, 225 millions de femmes dans le monde sont toujours dépourvues d'accès à la contraception.

Les droits sexuels et reproductifs sont des droits fondamentaux et universels qui conditionnent la réalisation effective des objectifs pour le développement durable (ODD) – et particulièrement le cinquième[11] – adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015 et qui sont entrés en vigueur en janvier 2016. Ils s'inscrivent aussi dans l'action conduite depuis sa création en 1969 par le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).

C'est la raison pour laquelle nous avons organisé ce *side event*, sur cette question centrale du lien entre l'autonomisation des femmes et leur égalité avec les hommes dans le monde du travail et l'accès sans entrave à l'avortement, à la contraception et à des services sûrs de santé reproductive légale et abordable, comme le recommande d'ailleurs, en septembre 2016, un groupe d'experts des droits de l'homme des Nations unies.

Objectif

L'objectif de ce *side event* était double : d'une part, mettre en lumière le travail des instances internationales et des associations féministes sur le terrain en utilisant l'enceinte de l'ONU comme relais politique et médiatique. Il s'est agi, d'autre part, d'appeler à une mobilisation internationale pour la reconnaissance du droit universel des femmes à l'avortement et à la contraception, condition majeure à leur autonomie économique, sociale, politique et culturelle et à la réalisation effective de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines.

Modéré par Françoise Morvan, présidente de la CLEF, et Véronique Séhier, co-présidente du Planning familial, la conférence a réuni des intervenantes de très haut niveau[12]qui, chacune à leur tour, ont dressé un tableau précis de la situation de l'avortement dans leur pays respectif et dans le monde, notamment aux États-Unis et en Europe. Il a été ouvert par Laurence Rossignol qui devait rappeler qu'en France aussi, de façon plus insidieuse, « les mouvements réactionnaires utilisent les ressources du numérique pour diffuser une information qui, sous couvert d'une neutralité apparente, vise en réalité à les dissuader d'avorter »[13]. La ministre a proposé que pouvoirs publics et société civile mettent en commun leurs expériences et leurs stratégies « pour faire barrage à toute régression et à continuer de porter de grandes avancées ». L'ambassadrice des Pays-Bas, Susan Blankhart, a exposé la genèse de l'initiative She Decides. Cette initiative résume bien la philosophie de ce *side event*, fondée sur la liberté des femmes à choisir leur vie en toute sécurité.

Les anti-IVG présentes

Ce *side event* a rencontré un grand succès et un vif intérêt de la part des participantes. Le débat a été très fructueux, les questions multiples. Nous pouvons nous interroger sur les raisons qui ont conduit les Polonaises à renoncer depuis la chute du Mur – avant de protester massivement aujourd'hui – à des droits fondamentaux comme l'avortement alors qu'ils étaient acquis sous le régime communiste[14].

Parmi les participantes se trouvaient des jeunes filles opposées à l'avortement. Les associations anti-avortement dirigées par les intégristes catholiques, évangélistes et musulmans ont été très présentes tout au long de la CSW. L'une de leurs représentantes a pris la parole et exposé sa position. La co-présidente du Planning familial, Véronique Séhier, concluant le *side event*, leur a répondu en réaffirmant que l'avortement et la contraception étaient les deux facettes d'un même droit pour les femmes, celui de décider d'être mères ou de ne pas l'être, de choisir sa vie, son ou sa partenaire et son rythme de vie.

La rencontre annuelle transatlantique : quel vote des femmes ?

Comme l'an dernier, la Fondation Jean-Jaurès, le PSE-Femmes et la FEPS ont organisé une rencontre réunissant des Américaines et des Européennes[15] – chercheures, expertes, responsables politiques – spécialisées sur les droits des femmes. Présidée par Zita Gurmai, présidente du PSE-Femmes et en présence d'Helena Dalli, ministre travailliste maltaise du Dialogue social, de la Consommation et des Libertés civiles dont le pays préside actuellement l'Union européenne, cette deuxième rencontre à New York dans le cadre de la CSW a permis de poursuivre le dialogue amorcé l'an dernier, quelques mois avant l'élection présidentielle américaine, alors que l'élection d'Hillary Clinton était encore une probabilité.

Les interlocutrices américaines ont dressé un tableau inquiétant de la situation des femmes après l'élection de Donald Trump, concernant particulièrement la question de l'avortement. Les Européennes les ont assurées de leur soutien total dans ce combat, d'autant qu'en Europe, on l'a vu, la menace de retours en arrière est loin d'être écartée. Face à ce constat, Zita Gurmai a souhaité que les échanges portent sur trois questions : comment impliquer davantage de femmes en politique ? Que font les partis politiques démocratiques pour s'opposer aux partis extrémistes ? Les femmes se sentent-elles représentées par les partis progressistes ?

La pertinence de ces questions reflète le fait qu'aux États-Unis, 42 % des femmes[16] ont voté pour Donald Trump (contre 54 % pour Hillary Clinton), soit beaucoup plus qu'attendu[17] et en dépit des propos misogynes tenus par le candidat républicain et de ses positions sur l'IVG pendant la campagne.

Force est de constater que le même phénomène existe en Europe où, désormais, les partis populistes ou d'extrême droite, souvent dirigés par des femmes comme en Norvège, au Danemark et en France, recueillent plus de votes féminins qu'auparavant. Ainsi en France, depuis que les Françaises ont obtenu (tardivement) le droit de voter en 1944, leur vote est passé, au fil des ans, d'un vote majoritairement à droite à un vote majoritairement à gauche dans les années 1990, rejetant toutefois toujours le vote extrême. Depuis le début des années 2000, le vote des femmes tend à se rapprocher de celui des hommes, notamment en faveur du Front national, malgré la vision traditionaliste de la place des femmes dans la société que ce parti prône. Pour l'élection présidentielle de 2017, si au premier tour 25 % des femmes (contre 23 % des hommes) ont voté pour Emmanuel Macron, le vote des femmes pour le FN reste élevé (20 %)[18]. Les raisons de cette situation sont à peu près identiques des deux côtés de l'Atlantique, à la fois socio-économiques (emplois précaires, chômage, faibles salaires) et sociétales (rejet de l'immigration).

Les partis démocrates et progressistes américains et européens doivent réfléchir ensemble à la façon de reconquérir cet électorat féminin « égaré ». Une nouvelle rencontre est prévue dans les prochains mois.

Focus sur le *parallel event* de l'association Regards de femmes

Il est bien sûr impossible de résumer l'ensemble des *parallel events* organisés par les ONG présentes. Retenons ici celui de l'association Regards de femmes, présidée par Michèle Vianès, intitulé « Les crises et les femmes, fenêtres d'opportunité ou menaces de régression ? ». Après l'introduction de la présidente, qui a pointé « le risque de stagnation séculaire des économies […] et celui de la régression des droits des femmes », les intervenantes[19] ont tour à tour présenté des bonnes pratiques pour « une mutation efficace du monde du travail ». Celle-ci passe, pour elles, par le renforcement du leadership et de la participation des femmes, l'élargissement de leurs possibilités dans le monde du travail notamment dans les petites et moyennes entreprises, leur accès à un travail décent avec la mise en place de cadres normatifs et juridiques, ainsi que l'accompagnement des femmes rurales.

Au cours de cet atelier, les intervenantes ont dénoncé à nouveau les défis de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pays où persistent les mutilations génitales féminines, les mariages forcés et précoces (comme au Mali), de même que notamment les conséquences dramatiques de la déscolarisation des filles, de la féminisation de la pauvreté ou encore de la subordination des femmes aux hommes[20].

Béatrice Ouin, notamment, a analysé le travail dans les domiciles privés, comme en écho aux propos tenus par la directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ncguka (cf. *supra*). Retraçant l'histoire du travail domestique, l'ancienne responsable syndicale a expliqué comment la transformation du travail gratuit effectué par les femmes à leur domicile en travail salarié leur avait permis de « sortir de la maison pour aller gagner leur propre argent ». Toutefois, ce travail domestique rémunéré est « atypique », a-t-elle précisé. Il constitue aujourd'hui, selon l'OIT, la forme d'emploi la plus mal payée, la moins bien protégée et la plus précaire. Le vieillissement de la population rendant de plus en plus nécessaire le travail dans les domiciles privés, il est essentiel pour progresser vers l'égalité professionnelle et donc de faire de ce travail une profession et d'en reconnaître la valeur. Béatrice Ouin explique qu'il faut « construire des parcours professionnels avec des formations, des diplômes et un déroulement de carrière. C'est la seule façon d'en faire un métier comme les autres ».

IV - CONCLUSION

Un petit-déjeuner sous forme de bilan pointant quelques avancées positives

La ministre Laurence Rossignol a relevé, lors d'un débriefing de la CSW avec les ONG le 4 avril 2017, un certain nombre de points positifs issus de cette réunion annuelle à l'ONU : les termes « travailleurs du sexe » et « prostitution forcée » sont désormais bannis du vocabulaire onusien. CAP International a d'ailleurs noté l'importance, cette année, de la diplomatie abolitionniste.

Dans le domaine du travail, la question du travail invisible des femmes a été posée, de même que celle des violences dans ce domaine et la nécessité pour les femmes de s'engager massivement dans les industries du numérique. Par ailleurs, le thème retenu par la CSW61 a permis de renforcer les liens entre organisations syndicales et mouvements et ONG féministes.

Globalement, la France est apparue en pointe sur les droits et l'émancipation des femmes, affirmant ses positions et ses valeurs de laïcité et d'universalisme à tous les niveaux du débat.

Mais une unanimité des États membres de l'ONU de plus en plus difficile à trouver

Pour autant, l'idée centrale qui ressort de la CSW61 est le recul des droits des femmes dans le monde de façon générale, et plus particulièrement sur la question de l'universalité des droits sexuels et reproductifs. Cette année, un tiers des paragraphes de la déclaration finale (dite « conclusions agréées »), élaborée avec la société civile, n'a pas été approuvée unanimement. Au sein même de l'Union européenne, des divergences se font de plus en plus sentir sur cette question (notamment de la part des gouvernements de la Pologne et de la Hongrie), l'affaiblissant sur le plan international dans la défense de ses valeurs.

À l'issue de l'adoption des conclusions, très en retrait, donc, sur la question des droits sexuels et reproductifs, la France a fait une déclaration sur cette question approuvée par vingt-et-un États membres de l'UE (Royaume-Uni compris) sur vingt-sept. « Nous croyons fermement que tous les individus ont le droit d'avoir le contrôle et de décider librement, et de façon responsable, de toutes les questions liées à leur sexualité, sans contrainte, sans discrimination ou violence. C'est une question de justice sociale », a précisé la France, au nom d'autres pays européens, en regrettant que ces éléments n'aient pas été pris en compte dans les conclusions agréées. Les ONG ont, à ce titre, salué la ministre Laurence Rossignol pour son action efficace au cours de la CSW61, mais aussi pour son engagement dans la défense des droits des femmes au sein de son ministère.

Dans ce contexte, l'annonce d'une Cinquième conférence mondiale suscite, dans le climat actuel, de la part des ONG, des craintes de remise en cause des acquis, notamment par rapport à la conférence de Pékin en 1995.

Les droits sexuels et reproductifs et leur caractère universel : pierre d'achoppement essentielle

Déjà l'an dernier, lors de la CSW60, le texte final était en retrait sur cette question, conditionnant les droits sexuels et reproductifs aux lois nationales. Cette année, les divergences se sont encore accentuées, certains pays comme les États-Unis refusant le langage agréé en la matière. Le recul est net sur l'IVG, victime de l'alliance des États-Unis, de la Russie, du Vatican, des mouvements « pro-choix » et de l'Organisation de la coopération islamique. Le courant porté par l'OIC existe aussi en France, où il a fortement critiqué le rapport gouvernemental français sur la mise en oeuvre en France de la Convention CEDAW. Pour les ONG présentes, il est indispensable de poursuivre sans relâche le combat contre le relativisme culturel et pour la liberté de toutes les femmes à choisir leur vie.

« Même si tout le monde n'est pas satisfait de certains éléments de l'accord final, nous avançons », a cependant assuré la Secrétaire générale adjointe pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ncguka. « Nous faisons des progrès pour faire comprendre que tous les enfants, garçons et filles, ont des droits égaux, et pour réduire la charge que doivent supporter les femmes, mères et filles », a-t-elle dit, en évoquant « toutes les nuits passées à travailler ». Toutefois, quelques jours auparavant, devant les ONG présentes à la CSW61, Phumzile Mlambo-Ngcuka devait reconnaître que « les temps sont durs pour les femmes progressistes dans les pays hostiles aux droits positifs des femmes. Les ennemis sont très nombreux et il est important de savoir qui sont les ennemis des droits des femmes… 150 pays (sur 176) ont des législations contraires aux droits universels des femmes, affectant trois milliards de femmes et de filles dans le monde ».

Comme l'an dernier, la CSW61 a rencontré un faible écho médiatique, en France notamment. Pourtant, malgré les bémols que l'on peut y mettre, ce rendez-vous annuel des femmes du monde entier est un lieu d'échanges, d'informations, de contacts qui, au-delà de la seule question des droits des femmes, mesure l'état d'avancée ou de régression de la démocratie dans le monde.

Sur la question des droits des femmes, les résistances se renforcent à l'autonomisation des femmes dans le monde entier sous la pression toujours plus forte des conservatismes et des extrémismes religieux. Et ce n'est pas l'élection récente de l'Arabie saoudite par le Conseil économique et social de l'ONU parmi les quarante-cinq membres de la Commission de la condition de la femme à partir de 2018 (et pendant quatre ans) qui constitue un élément de réjouissance[21]

En France, nous pouvons regretter que le nouveau gouvernement français, bien que paritaire, n'accorde aux droits des femmes qu'un secrétariat d'État et non plus un ministère à part entière.

Quoi qu'il en soit, la Fondation Jean-Jaurès et ses partenaires de longue date entendent poursuivre le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant sur les valeurs de laïcité[22], d'universalisme des droits des femmes et de liberté de choix de leur vie et d'aller et venir en toute sécurité. Après l'affaire récente du quartier de La Chapelle-Pajol à Paris, où les femmes sont victimes d'agressions sexistes régulières, la Fondation va poursuivre la réflexion qu'elle a engagée notamment avec la CLEF sur la question émergente et urgente de la place des femmes dans l'espace public urbain. Après Lisbonne, c'est à Naples que se tiendra en septembre 2017 la prochaine étape du tour d'Europe des bonnes pratiques et d'échanges d'expériences pour rendre la ville plus sûre, plus familière et plus amicale aux femmes.
La Fondation Jean-Jaurès poursuit ainsi sa vocation, depuis sa création, à défendre sans relâche l'égalité entre les femmes et les hommes, gage d'une société démocratique.

Attentats : prévenir les traumatismes
Claudie Bert
Publié le 05/06/2017
Réagir contre le terrorisme consiste aussi à se protéger de ses effets psychologiques, et il existe des méthodes pour y parvenir. Développées en Israël, elles s'exportent aujourd'hui dans de nombreux pays.
L'attentat qui a détruit les Twin Towers de New York en 2001 a été suivi de beaucoup d'autres, spectaculaires et faisant de nombreuses victimes, commis dans des pays et des lieux divers, et selon des méthodes imprévues. De sorte qu'aujourd'hui, nous devons nous rendre à l'évidence : presque tous les pays du monde sont concernés par une menace constante d'actes terroristes.
Effondrement du sentiment de sécurité
Comment les sociétés et les États visés peuvent-ils envisager d'en limiter les dégâts autrement que par des moyens policiers, militaires ou de surveillance ? Il existe des dispositifs qui s'adressent aux émotions et aux conduites des personnes exposées à ces risques de violence. Ces moyens visent l'avant, le pendant et l'après des attentats. Avant, il s'agit de faire prendre conscience aux gens de leur capacité à résister aux chocs, de les aider à se renforcer moralement et de donner aux collectivités les moyens de s'organiser. Pendant, il s'agit de porter secours aux victimes le plus vite possible, et de repérer et assister ceux qui auront besoin d'aide. Après, il sera question de traiter ceux qui sont encore sous le choc, et de faire le maximum pour éviter la conséquence psychologique la plus redoutable du terrorisme : la névrose posttraumatique. Israël, du fait de l'ancienneté et de la fréquence de son exposition aux attentats, est le pays qui a, le plus tôt, développé et appliqué bon nombre des méthodes qui sont actuellement en vigueur dans le monde, c'est pourquoi nous prendrons nos exemples dans ce pays.
Toute catastrophe, qu'elle soit naturelle ou d'origine humaine accidentelle, peut faire des victimes et engendrer des chocs psychologiques. Mais le terrorisme a une particularité : c'est une attaque délibérée contre des personnes prises au hasard, qui sape la confiance que chacun de nous fait inconsciemment à son environnement habituel. Quand je marche dans la rue, je fais implicitement confiance aux passants et j'attends que les voitures roulent sur la chaussée. Si n'importe quel passant peut se jeter sur moi avec un poignard, n'importe quelle voiture foncer sur moi, je me sens vulnérable partout. Cet effondrement du sentiment de sécurité est la cause d'un élargissement du cercle des victimes potentielles. Aux victimes directes (présentes au moment de l'attentat), il faut ajouter les indirectes : les parents et amis des blessés, les aidants (pompiers, personnel médical…) et les personnes qui assistent à la scène à la télévision. Une étude américaine (1) menée deux semaines, puis un an après l'attentat du 11 septembre auprès de 1 906 personnes a montré que la réaction immédiate sévère au choc, ou « état de détresse aiguë », a été plus fréquente chez les téléspectateurs (12,8 %) que chez des personnes directement témoins des faits (9,3 %). Cela, même si la proportion de gens souffrant de névrose posttraumatique un an après l'attentat est plus élevée chez les victimes directes (11,2 %) que chez les téléspectateurs (4,7 %),
Avant l'attentat, travailler la résilience
L'idée de base, en prévention, est d'aider les gens à affronter des situations stressantes. On peut distinguer deux modalités : l'aide au *coping*, c'est-à-dire à la capacité d'affronter un stress violent, et l'aide à la résilience, c'est-à-dire à la capacité de récupérer après un choc (2). La résilience existe à l'état naturel. Le professeur Mooli Lahad, qui dirige le Centre communautaire de prévention du stress (CSPC) de Tel Hai College, au nord d'Israël, rapporte que, lorsqu'il s'est installé là vers la fin des années 1970, sachant que la région était soumise en continu à des tirs de fusées, il s'attendait à trouver une population très traumatisée. À sa grande surprise, il n'en était rien : lui et ses collègues psychologues recevaient une clientèle semblable à celle des régions calmes du pays. En enquêtant, il s'aperçoit que la capacité de résistance varie d'une personne à l'autre. Il met alors au point un modèle de *coping,* le BASIC Ph, qui recense six manières différentes de faire face à un stress majeur : 1) s'appuyer sur des croyances et des valeurs ; 2) exprimer ses sentiments et émotions ; 3) s'appuyer sur ses parents et amis ; 4) imaginer que les choses ne sont pas ce qu'elles paraissent ; 5) rechercher des informations ; 6) avoir des activités physiques, et aussi manger. En 1980, après dix jours de bombardements intensifs ayant amené les habitants de la ville de Kiryat Schmona, proche du Liban, à vivre constamment dans des abris, le ministère de l'Éducation israélien a créé pour la région un centre de stress, dont M. Lahad a pris la direction ; il a alors mis au point et diffusé un entraînement au *coping* sur cette base.
Le BASIC Ph est très utilisé, mais d'autres méthodes existent, en Israël et dans d'autres pays. L'école est le lieu idéal pour leur diffusion (3) : le cadre est familier à tous les enfants, et les activités de soutien sont dispensées par leur maître. Prenons un exemple, le protocole OTT (*overshadowing the threat of terrorism*, « surmonter la menace du terrorisme »), qui a fait l'objet d'une évaluation (4). Il a été introduit, en mai 2003, dans une école élémentaire de Hadera, une ville israélienne ayant subi cinq attaques terroristes en trente mois. Cinq classes, comprenant des élèves âgés de 7 à 12 ans, ont été choisies, tandis que cinq autres, comprenant des enfants du même âge, ont servi de groupe témoin. Tous les maîtres ont reçu vingt heures de formation. Une semaine avant l'intervention, tous les enfants ont eu à remplir un questionnaire recensant leur niveau d'exposition (*« a été blessé »*, *« a un proche qui a été tué »*, *« était près du lieu de l'attentat »*), les symptômes de choc traumatique, les autres problèmes (insomnie, troubles scolaires ou sociaux, anxiété).
L'intervention comprend huit sessions de 90 minutes et chacune commence par la présentation du thème (« Identifiez votre style de *coping* et découvrez-en d'autres », « Habitez votre corps », « Identifiez vos émotions et sachez les utiliser »). Les explications sont suivies d'exercices (physiques, artistiques, production de récits) et complétées par du travail à la maison. La dernière session, intitulée « De l'obscurité à la lumière », invite les enfants à se construire une vision positive de l'avenir. Le programme comprend également deux sessions destinées aux parents. Deux mois après l'intervention, les enfants ont été invités à remplir le même questionnaire que précédemment. Le résultat s'est montré positif : sur tous les symptômes recensés, on a constaté une amélioration significative chez les enfants ayant suivi l'OTT, mais non chez ceux du groupe témoin. Les plus jeunes ont mieux profité du programme que leurs aînés, et les garçons que les filles.
Des programmes spécifiques pour les enfants
Autre exemple : le programme bear (*building emotion and affect regulation*, apprendre à réguler émotions et sentiments). Lui aussi s'adresse à des groupes d'enfants âgés de 7 à 12 ans, mais met davantage l'accent sur la prise de conscience et le contrôle des émotions, en faisant appel

au jeu et à la créativité. Il a été testé en 2012-2013 dans dix homes d'enfants de Singapour, avec des résultats positifs, puis mis en application en Israël, aux États-Unis et en Italie.

Les programmes destinés aux enfants s'efforcent d'impliquer les parents – mais ceux-ci n'aiment pas beaucoup venir à l'école. Dommage, car les spécialistes s'accordent sur l'importance de leur rôle. Il existe cependant des programmes parents-enfants qui fonctionnent : ceux qui s'adressent aux enfants de maternelle, voire plus petits encore. Ils sont relativement récents. Pendant longtemps, selon Ruth Pat-Horenczyk, directrice de recherche au Metiv (5), on a ignoré les tout-petits, comme si, ne parlant pas, ils ne souffraient pas. Pourtant, des recherches ont montré que les moins de 5 ans sont non seulement plus vulnérables, mais sont susceptibles d'être entravés dans leur développement par des traumatismes précoces. D'où l'intérêt d'un programme tel que le Namal (6). Ce programme a été proposé à Sderot, ville proche de Gaza, dans laquelle, depuis 2005, 8 000 fusées Qassam ont explosé, faisant dix morts et 15 000 blessés. Les mères se voient proposer, dans les centres de soins maternels et infantiles, un programme en dix sessions qui s'attache à consolider le lien mère-enfant, la confiance de la mère en son rôle et la confiance en soi de l'enfant. Le dispositif fait appel à des jeux et des activités telles que : des « rencontres privées » sous une écharpe, au cours desquelles la mère décrit tout ce qu'elle aime chez son enfant ; tous deux se réfugient dans un espace protecteur imaginaire…

L'importance des collectivités

Très important aussi : l'organisation des collectivités. Les Israéliens sont de plus en plus convaincus que le meilleur cadre de lutte contre les méfaits du terrorisme est la collectivité locale, parce que se sentir entouré par des gens de son propre groupe est ce qu'il y a de plus rassurant, de plus apaisant. Une collectivité, c'est une ville ou un village, mais cela peut être aussi une école, une maison de retraite, une entreprise. Comment y organiser la prévention ? En coordonnant et en formant. Plusieurs programmes existent, notamment l'Israël Trauma Coalition (ITC), dirigé par Taly Levanon, qui a créé cinq centres de résilience regroupant les organisations présentes dans leur secteur (médicales, sociales, éducatives) susceptibles d'aider les habitants en suscitant leur résilience, en formant les intervenants, en soignant les traumatisés. Le « modèle de Tel Aviv », créé par Nathaniel Laor, s'appuie sur l'autorité locale, laquelle est chargée de recenser les organismes, publics ou privés, médicaux, sociaux, de santé mentale, qui peuvent jouer un rôle en cas de crise, et de coordonner leur action. Tout modèle doit inclure la formation de l'ensemble des intervenants éventuels, car même un psy n'est pas forcément apte à l'accueil en urgence d'une victime choquée. En cas d'attaque terroriste, les gens de bonne volonté affluent, certes, mais dans un désordre qui risque d'aggraver la confusion des victimes. Après l'attentat de Nice, le 14 juillet 2016, la télévision a diffusé l'image d'un père allant d'hôpital en hôpital à la recherche de nouvelles de son fils, pour apprendre seulement au matin que l'enfant était mort.

De nouveaux métiers

La coordination concerne aussi les médias locaux, car, comme la langue d'Ésope, Internet, les journaux, la télévision, les réseaux sociaux peuvent, en cas de crise, se révéler la meilleure ou la pire des choses. Le pire, c'est quand les médias diffusent les rumeurs les plus folles : à la Nouvelle-Orléans, après l'ouragan Katrina qui, en août 2005, a dévasté la ville, les médias locaux ont multiplié les récits dramatiques de pillages, de viols, de fusillades, ce qui a poussé la police à se précipiter sur les lieux de ces violences imaginaires et à délaisser les victimes, qui attendaient d'être évacuées. Mais le rôle des médias bien coordonnés peut à l'inverse être très positif, car les autorités locales peuvent les utiliser pour transmettre au plus vite des informations fiables sur les événements et les consignes à suivre.

Ces programmes qui se développent en Israël et ailleurs peuvent être difficiles à mettre en pratique. Il n'est pas aisé de maintenir en bon état de fonctionnement ces organisations complexes, alors qu'il peut s'écouler des mois sans catastrophe. Ce rôle est dévolu aux EBO (*emergency behavior officers*), une nouvelle profession, apparue dans les années 1980. Ce sont des consultants spécialisés dans la connaissance des comportements humains, y compris en situation de stress majeur. Ils en informent tous les intervenants éventuels, les conseillent quant aux moyens de s'appuyer sur la résilience naturelle de la population, et assurent la continuité dans le fonctionnement des systèmes mis en place pour faire face à l'urgence. Leur utilité s'est imposée, si bien qu'il en existe maintenant des centaines, en Israël et ailleurs.

Sur l'attentat, intervenir rapidement

Juste après un attentat, l'arrivée des secours médicaux est en général très rapide, car il s'agit de sauver des vies. Mais que fait-on pour les personnes indemnes, mais en état de choc ? Depuis quelques années, on a pris conscience de la nécessité de les prendre en charge. En France, il existe un dispositif adapté : les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP), créées en 1997. *« Nous sommes parfois là avant les ambulances »*, souligne Nathalie Prieto, psychiatre à la tête du CUMP de Lyon. En première intention, ces intervenants proposent aux victimes un *defusing* (désamorçage). L'irruption brutale de la mort engendre généralement chez les témoins une impression de chaos, une perte de maîtrise de ses émotions et de ses actes, qui est très destructrice, car source de sentiments de honte, de culpabilité. Le *defusing*, procède en mettant des mots sur ce qui s'est produit, et vise à réhumaniser la scène tout en plaçant les victimes dans un cadre rassurant.

Les organisations préventives évoquées plus haut jouent un rôle important à ce moment-là. Ainsi, Taly Levanon raconte l'histoire de Sasha, un petit garçon de 6 ans durement touché par un attentat à Netanya, en 2001. Son père est mort, sa mère, gravement blessée, lui-même a été hospitalisé et il se fait beaucoup de souci pour son couple de perruches : qui va s'en occuper ? Une volontaire court chez lui, emporte la cage chez elle, puis vient rassurer l'enfant sur le sort de ses oiseaux. Cela paraît trivial – mais le message subliminal qu'elle a ainsi transmis à Sasha, c'est : *« Ta vie continue. »*

Une crise des centres

Le *defusing* est souvent suivi d'un débriefing. Cette pratique a été inaugurée pendant la Seconde Guerre mondiale à l'intention des soldats américains traumatisés par les combats. Elle a été codifiée en 1983 par Jeffrey Mitchell et s'adresse en principe à un groupe, juste après l'événement, sous la direction d'animateurs formés, et selon un plan fixe : d'abord les faits, puis les pensées, les émotions et les symptômes. Les Français et les Belges préfèrent un autre dispositif, l'intervention psychothérapeutique postimmédiate (ippi), qui diffère du débriefing sur plusieurs points : il s'adresse de préférence à des groupes déjà constitués (équipe de pompiers, élèves d'une même classe), se déroule au moins 48 à 72 heures après l'événement, et surtout, au lieu d'insister sur la reconstitution des faits, il se focalise sur le vécu de l'événement avec toute sa charge d'émotions. Les deux protocoles ont fait l'objet d'évaluations, et celles-ci sont plutôt favorables à l'ippi et défavorables au débriefing de J. Mitchell, faisant apparaître, à treize mois, une stagnation, voire une aggravation des symptômes de la névrose posttraumatique. Il est possible que ce protocole basé sur le rappel des faits brutalise les victimes fragiles, en détruisant des défenses telles que trous de mémoire et sentiment de culpabilité qui étaient utiles dans un premier temps.

Après l'attentat, revenir à l'état normal

Le *defusing*, le débriefing et leurs variantes sont destinés à aider les victimes dans l'immédiat après-attentat. Ces interventions rapides, tout comme, dans les pays où la violence est permanente, les programmes de résilience évoqués plus haut, servent notamment à faire un tri. Il faut, en effet, s'abstenir d'aider ceux qui n'en ont pas besoin, pour ne pas les maintenir dans l'ombre du terrorisme. *« Notre philosophie n'est pas de réparer ce qui n'est pas cassé »*, dit Danny Brom, le directeur du Metiv. Mais il n'est pas moins important de repérer les gens cassés, ou du moins fêlés, et il y en a toujours. Les personnes ne sont pas égales face au la menace d'un traumatisme durable. Il y a des facteurs de risque bien connus : un faible niveau d'intelligence, un bas niveau socioéconomique, l'échec scolaire et la maltraitance pour les enfants, des

difficultés financières pour les adultes et, pour tous, avoir déjà vécu des expériences traumatisantes. Si, dans l'immédiat, tout le monde est sous le choc, certaines réactions anormales vont inquiéter le clinicien : pâleur, fixité du regard, sidération, agitation, actes automatiques, tel cet homme qui, après un grave accident de car, plie et déplie indéfiniment ses vêtements. Ces symptômes signalent un état de stress dépassé, qui est un facteur de risque pour la névrose grave, et qui justifie donc une prise en charge médicale. Les lieux de soin ne manquent pas, car, si la vague mondiale d'attaques terroristes est relativement récente, les catastrophes, accidents et actes de violence susceptibles de traumatiser leurs victimes sont, eux, fort anciens. Les centres de santé mentale capables de prendre en charge les victimes existent un peu partout ; il arrive aussi qu'on en monte un en urgence à proximité du site d'une catastrophe.

Trouver du sens à la vie

Quant aux méthodes, on utilise assez souvent l'EMDR (*eye-movement desensitization and reprocessing*), découvert à la fin des années 1980. C'est un traitement par stimulation sensorielle, qui fait appel à des mouvements des yeux ou à des *stimuli* auditifs pour faire disparaître les manifestations les plus gênantes de l'état de stress, tel que le fait de revivre la scène traumatisante. Cette technique est souvent efficace, mais pas pour tout le monde, et elle n'affecte que les symptômes. Aussi les psychologues lui préfèrent-ils souvent les thérapies comportementales et cognitives, en se concentrant sur les points forts de la personnalité de leur patient, sur les facteurs positifs de résilience qu'ils ont mis en valeur et sur lesquels ils s'appuient, voire qu'ils développent. Car il existe des facteurs favorables à la résilience : l'optimisme, le sens de l'humour, un environnement chaleureux, l'altruisme. Il est utile *a fortiori* de s'investir dans un projet conforme à ses valeurs, qui peut redonner du sens à la vie. Car l'objectif du traitement est, bien entendu, de rendre le patient à sa vie d'avant. On y parvient assez bien, puisque les spécialistes évaluent à 3 % le pourcentage de victimes qui souffriront toute leur vie de leur névrose posttraumatique. Les autres finissent par s'en remettre, même si c'est parfois très long.

Enfin, ceux qui vivent sous la menace permanente du terrorisme peuvent finir par s'y habituer. Ainsi, un jeune couple israélien, Yehuda et Tsipora, a choisi de s'installer à Sdérot. Oui, Sdérot, la ville aux 8 000 Qassams ! Mais, disent-ils, *« nous nous plaisons ici »*. En raison de ses problèmes, la ville reçoit beaucoup d'argent, qu'elle investit dans de nouveaux quartiers, un hôtel, des restaurants ; il y a des concerts partout… Les jeunes affluent, comme s'ils affirmaient : *« Qassams ou pas, nous voulons faire vivre cette ville ! »*

La déradicalisation vue d'ailleurs

Prévenir les attentats en dissuadant leurs auteurs de les commettre est un moyen auquel il est naturel de songer. La France l'a fait, mais les premiers résultats sont peu encourageants. Dans un rapport rendu en février 2017, deux sénatrices, Esther Benbassa et Catherine Troendie, dressent un bilan sévère des projets mis en route depuis deux ans, parlant d'amateurisme et de gâchis financier. Le premier centre de déradicalisation, Pontourny, ouvert en juillet 2016, est vide aujourd'hui. Selon un compte rendu publié par l'American Psychological Association en novembre 2009, rédigé par Tori de Angelis, il existe des programmes mieux conçus et plus prometteurs dans d'autres pays, tels l'Égypte, l'Irak, l'Arabie Saoudite, Singapour et la Grande-Bretagne. Ces programmes ont trois caractéristiques en commun. D'abord, une composante intellectuelle : des musulmans modérés enseignent aux jeunes emprisonnés ce que le Coran dit vraiment sur la violence et sur le *jihad*. Ensuite, une composante affective : on s'intéresse à leur famille, on offre de financer la formation professionnelle d'une épouse… Enfin, une composante sociale : des terroristes repentis expliquent à des jeunes qui veulent se réinsérer dans la société qu'attaquer des civils compromet l'image de l'Islam. Avec quels résultats ? Cela reste à voir.

Claudie Bert

En France

Le 25 avril dernier a été publiée une liste de « 23 actions du gouvernement pour améliorer l'accompagnement psychologique des victimes », dont certaines sont déjà engagées et les nouvelles s'inspirent des recommandations de spécialistes et d'associations. Par exemple : créer un centre national de ressources et de résilience ; élaborer des annuaires départementaux de personnes ressources.

Claudie Bert

Combattre la haine pour survivre

Le 15 janvier 2007, Bassam, un Palestinien, perd sa fille Abir, 10 ans, tuée d'une balle dans la tête par un soldat israélien. Le lendemain, il adhère à une association, Parents Circle Families Forum, qui réunit des familles israéliennes et palestiniennes ayant perdu un proche, tué par ceux d'en face. *« Il fallait que je le fasse,* dit-il. *La douleur et la colère étaient là et seront toujours là ; mais la haine et le désir de vengeance m'auraient détruit. »* Alors, aux côtés de son ami israélien Rami, qui a lui aussi perdu sa fille, il se bat pour faire aboutir non pas tant un accord de paix, qui est l'affaire des politiques, que la réconciliation entre leurs deux peuples. *« Notre arme, c'est l'éducation. Nous donnons plus de mille conférences par an dans des lycées palestiniens et israéliens. Nous nous faisons parfois insulter, mais on nous écoute, parce que nous sommes ressentis comme légitimes ; nous avons payé le droit de nous faire entendre. Et nous arrivons à ébranler des convictions, à faire comprendre le point de vue de l'autre. »*

Claudie Bert

NOTES

1. **Voir Yael Danieli, Danny Brom et Joe Sills (dir.)**, *The Trauma of Terrorism. Sharing knowledge and shared care, an international handbook*, Haworth Press, 2004.
2. **Naomi Baum**, « Building Resilience », *in* Yael Danieli, Danny Brom et Joe Sills (dir.),*op. cit.*
3. **Voir Hilit Kletter *et al.***, « Helping children exposed to war and violence. Perspectives from an international work group », *Child & Youth Care Forum*, vol. XLII, n° 4, août 2013.
4. **Rony Berger *et al.***, « School-based intervention for prevention and treatment of elementary-students' terror-related distress in Israel. A quasi-controlled trial », *Journal of Traumatic Stress*, vol. XX, n° 4, août 2007.
5. Acronyme hébraïque pour Israel Center for the Treatment of Trauma, un centre de recherche et de traitement sur le choc traumatique.
6. Acronyme pour une expression hébraïque signifiant « faisons place au jeu ». Voir Esther Cohen *et al.*, « Making room for play. An innovative intervention for toddlers and families under rocket fire », *Clinical Social Work Journal*, vol. XLII, n° 4, décembre 2014.

1

Retraites : le bel avenir est à portée de main Contre les visions catastrophistes du COR

Christophe Ramaux Henri Sterdyniak Juillet 2017 **www.atterres.org**

La France a l'un des systèmes de retraites les plus performants. Grâce à lui, le niveau de vie des retraités est similaire à celui du reste de la population. Grâce à lui, notre pays peut s'enorgueillir d'avoir l'un des taux de pauvreté chez les retraités les plus faible au monde. Le coeur de notre système est simple : nous avons fait le choix social de prélever chaque mois, sous formes de cotisations, une fraction de la valeur ajoutée afin de payer les pensions. C'est le choix politique de la répartition : une part de la

richesse produite est prélevée pour être *répartie* afin de financer les retraites (mais aussi les prestations santé, chômage, famille…). Nulle accumulation financière ici. Et c'est heureux.
Les fonds de pension sont nocifs : ils alimentent la financiarisation de l'économie, enrichissent inutilement les intermédiaires financiers et soumettent les pensions aux aléas de la spéculation. Un peu partout dans le monde, des fonds de pension sont au bord de la faillite. C'est notamment le cas de ceux des collectivités locales aux Etats-Unis. Un système de retraite par capitalisation prélève aussi sur la valeur ajoutée, mais sans garantie sociale et de manière très inégalitaire *via* la possession de titres financiers.
Notre système mérite bien entendu d'être amélioré. Il y aurait lieu notamment de revaloriser les petites retraites ou bien encore de faire converger dans une « maison commune » les différents régimes qui subsistent (même si la convergence a déjà été largement opérée ces dernières décennies). Mais une chose est de remédier à ces failles afin d'améliorer notre système, autre chose est d'en prendre prétexte pour détricoter celui-ci, afin d'encourager la capitalisation, ce que les réformes libérales de ces trente dernières années n'ont eu de cesse de rechercher.
Les retraites, ce sont au total 312 milliards d'euros1. Ces sommes alimentent massivement le revenu des ménages (23%, près d'un quart donc) et partant leur consommation. Bref, elles sont un support essentiel
1 En 2016, en incluant les régimes de base et les régimes complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc.), y compris les pensions de droits dérivées.
de débouchés – qui plus est relativement stable – pour les entreprises privées.
En 1970, on comptait 3 retraités pour 10 emplois. Pour des raisons essentiellement démographiques, ce ratio a augmenté : on est passé à 4 en 2000 et 6 aujourd'hui. Malgré cela, le niveau de vie des retraités n'a pas baissé, il a même sensiblement augmenté par rapport à 1970 (en pouvoir d'achat bien sûr mais aussi relativement au reste de la population).
Le COR prévoit que la France comptera 7 retraités pour 10 emplois en 2040 et près de 8 (7,7 précisément) en 2070. Remarquons d'emblée que le « choc démographique » à venir, sempiternellement agité par les libéraux, est bien moindre que celui passé. Pourquoi ne pourrions-nous pas assumer une augmentation de 30% du ratio de dépendance (de 6/10 à 7,7/10) dans les 50 prochaines années… alors que nous avons su gérer une augmentation de 100% (de 3/10 à 6/10) au cours des 50 dernières ?
Le choix de la socialisation par la répartition a bien fonctionné jusqu'alors. Pour faire vivre plus de retraités, la société a décidé de leur consacrer une plus grande part de la richesse : les pensions sont ainsi passées de 7,3% du PIB en 1970 à 14% aujourd'hui. Dans les faits, ce sont les salariés qui ont fait un « effort » : sur la masse salariale, ils ont accepté qu'une plus grande part soit prélevée sous forme de cotisation afin de financer les retraites. Leur pouvoir d'achat a augmenté depuis 1970, mais il a augmenté moins vite, car la solidarité intergénérationnelle a joué, il a fallu payer des pensions, et cette solidarité leur bénéficie finalement au moment où ils partent à la retraite.
Ce que les libéraux refusent, c'est de voir à l'avenir se prolonger ce choix de la socialisation, de la part socialisée, ou socialiste, de nos économies.

1. Le gâteau augmentera demain, il y aura plus de retraités… mais il faudrait leur donner une plus faible part de gâteau !

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) publie tous les ans (en juin) une projection à 50 ans de l'équilibre financier des retraites à long terme, jusqu'à 2070 dans le rapport qui vient d'être publié. Il retient dans celui-ci quatre scénarios d'évolution de la productivité du travail sur le long terme : 1% ; 1,3% ; 1,5% et 1,8% par an2.
Le PIB étant ce qui permet de payer les retraites, plus sa croissance est forte et plus est aisé leur financement. A l'horizon 2070, une hausse de 1% par an représente en cumulé une hausse de 70%, tandis qu'une hausse de 1,8% représente 160%. Dans le premier cas, et *a fortiori* dans le second, cela laisse de la marge pour financer les retraites (rappelons que le ratio de dépendance n'augmentera selon le COR que de 30% d'ici à 2070).
Mais, le COR, dans le rapport qu'il vient de publier (tout comme dans les précédents), retient un scénario proprement irresponsable, de baisse de la part des pensions dans la richesse nationale.
Les dépenses pour les retraites baisseront, anticipe-t-il, de 14% à 13,7% d'ici à 2025, puis à 11,7% en 2070 dans le scénario à 1,8% de gains de productivité, soit une baisse de 2,3 points de PIB. Même si elle plus limitée, une baisse est aussi enregistrée avec les scénarios à 1,5% et 1,3% (respectivement -1,3 et -0,6 point). Ce n'est que dans le scénario pessimiste à 1 % que la part des retraites augmente mais fort 2 L'évolution de la productivité du travail est une question délicate. Durant les 10 années d'avant la crise, soit de 1996 à 2006, sa croissance a été de 1,7 % par an. De 2006 à 2016, elle a été en moyenne de 0,5 % l'an. Il est difficile de faire la part entre une baisse durable pour des raisons d'épuisement du progrès technique, des effets de rétention de la main d'oeuvre, de l'effet Kaldor-Verdoon (le ralentissement de la croissance induit un ralentissement de la productivité du travail) et de l'effet des mesures de baisse du coût du travail. Le COR retient quatre scénarios de productivité du travail à l'avenir, de 1,8 % à 1% l'an, ce que l'on peut juger optimiste, mais n'inclut pas de rattrapage des pertes de productivité connues pendant la crise. 1,3% de croissance de productivité par an, c'est un doublement de la production par tête d'ici 2070. Peut-on l'envisager sans tenir compte des contraintes écologiques, sans réfléchir aux évolutions de l'emploi ?
modestement (+0,5 point). Ce qui est vrai côté dépenses, l'est côté recettes : quel que soit le scénario retenu, ces recettes passeraient de 13,8% aujourd'hui à 12,7% en 2070.
Les hypothèses retenues reflètent en réalité le refus d'envisager toute hausse de cotisation à l'avenir3. Un choix proprement irresponsable : alors que la France sera plus riche et comptera demain plus de retraités, la part de la richesse qui leur sera consacrée serait appelée… à baisser ! Le COR, à sa décharge, peut arguer qu'il travaille selon la commande qui lui est passée : établir des prévisions à législations constantes. Certes, mais, pour le coup, on mesure les conséquences de ces législations libérales. D'autant plus qu'avec les scénarios retenus, on aboutit à un autre paradoxe : plus la société sera riche, moins elle consacrera aux retraités.

2. Plus la société sera riche… moins favorable sera la situation des retraités

Les retraités auront demain un pouvoir d'achat plus élevé. La pension nette moyenne, aujourd'hui à 1 450 euros par mois, passerait à 1 650 euros en 2030 (soit un gain de pouvoir d'achat de 14%), puis à 1 800 euros en 2045 (+24% par rapport à aujourd'hui) et, selon les scénarios retenus, à 2 100 euros en 2070 (scénario à 1%, soit +45% de pouvoir d'achat) ou à 2 450 euros (scénario à 2%, soit un gain de +70%). Malgré les réformes libérales, le pouvoir d'achat moyen des pensions augmentera demain. C'est le produit de l'*effet noria* : puisque les salaires augmenteront à l'avenir (au même rythme que les gains de productivité, selon l'hypothèse retenue par le COR), les pensions qui sont liquidées selon ces salaires augmenteront aussi, et cela en dépit des règles plus restrictives adoptées ces dernières années4.
3 C'est même une baisse qui est planifiée. Selon le COR, le taux de prélèvement global (prélèvement pour les retraites / revenus d'activités bruts) aujourd'hui à 31,2 %, baisserait rapidement dans les prochaines années pour se stabiliser ensuite autour de 28 % jusqu'en 2070.

4 La France (qui partait certes d'un point haut suite aux réformes de 1971 et 1982, mais qui bénéficie d'un certain dynamisme démographique) est l'un des pays au monde qui a le plus réformé son système de retraite dans un sens restrictif ces dernières années : changement des modalités d'indexation (sur 6

Les jeunes sont persuadés que la retraite « c'est bon pour leurs grandsparents aujourd'hui », « peut-être bon pour leurs parents demain », mais qu'ils n'en bénéficieront pas ou peu eux-mêmes. Cette représentation massivement inscrite dans les têtes – au grand bonheur des libéraux puisqu'elle vise à inciter les jeunes à recourir à la capitalisation – est en partie erronée indiquent les chiffres précédents. Mais en partie seulement et cela pour une raison simple : nous vivons en société et nous comparons notre niveau de vie à nos contemporains… et non à celui qui prévalait il y plusieurs décennies.

Or à cette aune, la seule qui vaille finalement, c'est bien une profonde régression qui est organisée par les réformes libérales.

La pension nette moyenne rapportée au revenu d'activité net moyen5, aujourd'hui à 63%, passerait à 44% en 2070, dans le scénario de croissance optimiste à 1,8%, soit une baisse abyssale d'un tiers, et à 54% dans celui à 1% (-18%).

Le niveau de vie des retraités (incluant leurs autres revenus dont ceux du capital) rapporté à celui de la population, aujourd'hui à 106%6, passerait quant à lui à 81% en 2070 dans le scénario à 1,8% (soit une baisse d'un quart) et à 95% dans celui à 1 % (-10%). Meilleure sera la situation économique, moins favorable serait la situation des retraités.

l'inflation et non plus sur les gains de pouvoir d'achat) à la fois du « salaire porté au compte » (celui pris en compte pour calculer le montant de la pension au moment du départ à la retraite) et des pensions (leur revalorisation annuelle) ; hausse de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein (de 37,5 ans à 40 ans, puis 42 ans à ce jour) ; introduction de la règle de la décote (la « double peine » qui veut qu'en cas de durée de cotisation insuffisante, la retraite est amputée au prorata des années manquantes, mais avec en sus une décote ar années manquantes) ; report des bornes d'âge, de 60 ans à 62 ans, pour l'âge légal (celui auquel on peut faire valoir son droit à la retraite), et de 65 à 67 ans, pour le droit à une pension sans décote, etc.

5 Pensions et revenus d'activité sont ici calculés nets des divers prélèvements sociaux (CSG, CRDS, etc.). A noter qu'il n'est pas tenu compte de la mesure envisagée par Emmanuel Macron de suppression des cotisations sociales salariés chômage (2,4 %) et maladie de remplacement (0,75 %), avec, en contrepartie, la hausse de la CSG de 1,7 point. Avec cette mesure, les salariés du privé bénéficieraient d'une hausse de pouvoir d'achat de 1,8 % tandis que les retraités imposables à la CSG (ceux dont le revenu dépasse 1200 euros par mois) perdraient 1,85 % de pouvoir d'achat. Si cette mesure est adoptée, l'écart projeté sera encore plus grand. Pour une critique de cette mesure, voir Sterdyniak H., *Blog Médiapart*, 11 décembre 2016.

6 A noter que ce chiffre est rapporté à l'ensemble de la population, y compris les enfants (dont le niveau de vie est plus bas de 10 %). Les retraités n'ont pas un niveau de vie plus élevé que les seuls actifs contrairement à ce qui est parfois raconté ici et là.

3. L'austérité à jamais ?

La baisse projetée du niveau relatif des pensions s'explique principalement par une hypothèse : dans la projection du COR, les pensions une fois liquidées comme les salaires pris en compte pour le calcul de la retraite suivent uniquement les prix et non les gains de pouvoir d'achat des salaires, ce qui permet une baisse relative des pensions d'autant plus forte que la hausse des salaires sera soutenue.

Comme c'est dorénavant la règle (la consigne à respecter) dans toutes les prévisions contenues dans les rapports administratifs, le COR fait donc l'hypothèse que, jusqu'en 2070, les pensions, à l'instar des autres prestations sociales, seront indexées uniquement sur les prix, n'auront aucun gain de pouvoir d'achat, de sorte que l'équilibre des régimes de retraites, tout comme pour les autres prestations sociales, se fera par la paupérisation des retraités, des familles, des handicapés, etc. Il faut que la protection sociale contribue coûte que coûte à la baisse des dépenses publiques.

Les retraités ont aujourd'hui le même niveau de vie médian que la population d'âge actif7 C'est une particularité française : en Suède, les retraités sont plus pauvres de 25%, en Allemagne de 15%. Plutôt que de la remettre en cause, ne faut-il pas être fier de cette spécificité ? Alors que nos sociétés seront dans tous les scénarios retenus plus riches demain, pourquoi ne pas la préserver ?

La loi de 2003 de Fillon retenait l'objectif d'une pension minimale à 85% du SMIC net à l'issue d'une carrière au SMIC. Le ratio observé a été de 83,5% pour la génération née en 1951 ; de 80,5% pour la génération 1958 ; il devrait baisser à 73% pour la génération 1990. Pourquoi renoncer à l'objectif qu'avait concédé le pourtant fort libéral Fillon ? Fautil faire passer aussi le minimum vieillesse en dessous du seuil de pauvreté ?

7 Le niveau de vie moyen évoqué précédemment inclue des personnes âgées fortunées qui ne sont pas représentatifs de la masse des retraités. Il est préférable de comparer les niveaux de vie médians.

4. Des déficits en trompe-l'oeil

Adopté le 20 juin, le dernier rapport du COR a été communiqué la veille au journal *Les Echos*, qui a pu donner le ton : « les perspectives financières des régimes de retraite se dégradent » (il faut comprendre : par rapport à celles du rapport de l'an passé), « dès 2021, le besoin de financement des régimes atteindrait 9 milliards » « la question de nouvelles mesures de redressement devrait se poser ». D'ailleurs « la droite avait proposé de relever l'âge légal du départ ». Il faut d'abord remarquer que compte-tenu des fragilités et des contraintes de l'exercice, il n'est guère sérieux de tirer des conclusions de la comparaison du rapport précédent et du rapport de cette année, surtout quand il s'agit de différences de 0,3 point de PIB… dans 20 ans.

Selon le COR, avec le scénario à 1,8% par an, les retraites sont équilibrées à partir de 2040 uniquement et dégagent ensuite un excédent (qui monte jusqu'à 1% du PIB au début des années 2060). Inversement avec le scénario à 1%, les retraites connaissent un déficit de l'ordre de 1,3% du PIB entre 2035 et 2055 qui s'accroît ensuite (jusqu'à 1,8% en 2070). Ces scénarios sont établis en gelant les taux de prélèvement pour les retraites.

L'exercice de prévision à très long terme (le COR va dorénavant jusqu'en 2070 contre 2060 auparavant) est, doit-on souligner, extrêmement fragile par construction. La majeure partie de la population de 2070 n'est pas encore née, et il est bien hasardeux de savoir ce que sera précisément l'état de l'économie française à cet horizon.

A ces incertitudes naturelles, s'ajoutent des choix retenus par le COR qui sont eux particulièrement contestables. Les prévisions présentées ne reposent pas sur une analyse prospective approfondie, mais souvent sur l'extrapolation hasardeuse des chiffres les plus récents. De plus, les responsables de l'exercice sont contraints de reprendre pour le courtmoyen terme les prévisions de la direction du Trésor, tandis que pour le long terme, ils s'obligent à reprendre les objectifs politiques du gouvernement en place (comme la baisse du nombre de fonctionnaires).

Quelles sont les hypothèses qui expliquent les différences entre le rapport 2016 et le rapport 2017 ?

- Les deux premières sont démographiques. Le COR retient maintenant, à la suite de l'INSEE, un solde migratoire de +70 000 par an (au lieu de 100 000 l'année dernière), ceci sur la base de chiffre portant sur 2013. Moins d'immigration, c'est moins d'actifs et donc de moindres recettes. Mais l'hypothèse à la baisse est-elle compatible avec les flux observés depuis la crise syrienne ? La progression de l'espérance de vie des hommes est revue en forte hausse (+1,6 année en 2060) – d'où une croissance des dépenses de retraites – ceci malgré les signes de ralentissement dans beaucoup de pays. Ces deux hypothèses fragiles suffisent à faire passer le ratio démographique 20-64 ans / 65 ans et plus de 1,86 à 2,05 (soit une hausse de 10%) en 2050.

- Le COR est contraint de caler les premières années de sa projection sur le Programme de stabilité. En avril 2016, la croissance retenue pour 2016-2020 était de 1,7% par an en moyenne ; en avril 2017, elle n'est plus que de 1,5%, soit 2 points de PIB en moins en 2020, soit 0,25 point de ressources en moins pour le système des retraites.
- Empêtré dans les contraintes administratives, le COR présente une projection saugrenue où (dans l'hypothèse, par exemple de gain de productivité du travail de 1,3% par an), le taux de croissance augmenterait de 1,5% en 2017 à 1,85% en 2025, puis chuterait à 1,45 % en 2026, remonterait jusqu'à 1,70% en 2032 (année où le taux de chômage atteindrait 7%), puis fluctuerait autour de 1,5%.
- Le taux de chômage avait baissé jusqu'à 7,2% en 2008, cela sans signe de surchauffe du marché du travail. Après la crise financière (et en raison de celle-ci, et non d'un durcissement du droit du travail, au contraire), le taux de chômage est monté à 10,5% à la mi-2015. Il se situait à 10,2% début 2016, à 9,6% début 2017. Le COR a décidé de fonder ses projections centrales sur un taux de chômage de 7% (ce qui n'est pas particulièrement optimiste), mais ce taux ne serait atteint qu'en 2032 (au lieu de 2025, l'année dernière). Ainsi, le taux de chômage serait de 9,4% en 2021, alors qu'une baisse fort modeste de 0,5 point par an aboutirait à 7,4%, soit 0,4 point de PIB de ressources de plus pour les retraites. De façon générale, même en acceptant l'objectif minimaliste d'un taux de chômage ne baissant pas en dessous de 7%, il manque environ 4,5% d'emplois en France, compte tenu des chômeurs découragés et du sous-emploi contraint. Réduire rapidement ce déficit résoudrait aussi la question de l'équilibre des retraites. Et puisque le déficit des retraites s'explique par la persistance du chômage de masse, n'est-il pas dangereux de prétendre le résorber en reportant plus rapidement l'âge de départ à la retraite, ce qui se traduit par une hausse du chômage compte tenu du déficit actuel d'emplois ?

5. L'austérité salariale et budgétaire comme horizon

Le COR parie sur le maintien et même le durcissement de l'austérité salariale et budgétaire. Or on a là une autre explication des déficits annoncés.

Selon le COR, la part des salaires dans la valeur ajoutée serait aujourd'hui trop élevée (58% contre 56% avant la crise). Sa projection comporte donc un retour au niveau d'avant-crise, soit une baisse non négligeable de 3,5% de l'évolution des salaires par rapport à la productivité. En fait, compte-tenu des baisses d'impôts sur les entreprises, la part des profits après impôts (l'Excédent brut d'exploitation après impôts sur les sociétés) qui était de 28% en 2006 est en 2016 de 28,5%. Sans même réduire la part de ces profits, les salaires peuvent donc parfaitement à l'avenir augmenter comme la productivité du travail. Or, 3,5% de salaire en plus, c'est 0,3 point du PIB de ressources en plus pour les retraites. On l'aura compris, la prétendue dégradation à court terme du système des retraites vient surtout d'un renoncement à une politique de réduction du taux de chômage et au maintien de l'objectif de baisse de la part des salaires.

Le COR retient par ailleurs l'hypothèse que le nombre de fonctionnaire diminuerait nettement. En 20 ans, il est supposé baisser de 7,4%, tandis que l'emploi total progresserait de 7%. De même, le COR écrit sans précision que la projection incorpore « l'hypothèse conventionnelle d'un différentiel de dynamique jusqu'en 2032 entre le salaire moyen dans la fonction publique et celui de l'ensemble de l'économie ». Bref, la nonindexation du point de la fonction publique est pérennisée. Ces hypothèses forcées entraînent une baisse de 2,4% à 1,6% du PIB des cotisations retraite employeur de l'Etat (soit 0,8 point de PIB).

Ce sont les hypothèses d'austérité de dépenses publiques et d'austérité salariale qui provoquent le déficit. Moins de salaires et moins d'emplois, c'est un déficit des retraites… et c'est un prétexte pour plus d'austérité encore.

6. Taux d'activité des femmes : la fin de la marche vers l'égalité ?

Plus le taux d'activité augmente et plus les recettes (si le taux de chômage n'augmente pas) pour les retraites augmentent. Or, à nouveau à ce niveau, le COR retient des hypothèses particulièrement contestables.

Il parie en effet sur une stagnation du taux d'activité des femmes. Ce taux n'a cessé de se rapprocher de celui des hommes au cours des dernières décennies : en 1975, pour les 25-49 ans, il était de 59% contre 97% pour les hommes, soit un écart de 38 points ; en 1990, il était de 76% contre 96% (soit un écart de 20 points) ; en 2016 il était de 83,2% contre 93,7% (soit un écart de 10,5 points). Cette marche heureuse vers l'égalité serait-elle stoppée ? Elle a été ralentie suite à la crise du capitalisme libéral de 2008 (le taux d'activité des femmes n'a augmenté que d'un point entre 2007 et 2016). Mais est-ce une fatalité ? C'est l'hypothèse que retient le COR : le taux d'activité des femmes n'augmentait quasiment plus à l'avenir (83,5% en 2021 et 83,8% en 2070) de sorte que l'écart avec les hommes ne se réduirait quasiment plus (maintien de 9,3 points d'écart en 2070). En Suède, l'écart homme/femme n'est déjà plus que de 5 points.

Ce qui vaut pour les femmes, vaut pour les seniors. L'âge moyen de départ effectif à la retraite est aujourd'hui de 61,6 ans. Le COR anticipe qu'il passera à 64 ans à partir de 2040. Mais il n'anticipe qu'une faible hausse du taux d'activité des 55-60 ans. Ce taux était de 52% en 2000 : il est déjà monté à 76% en 2016 ; or le COR le maintien à 77% en 2050 et 78% en 2070 (alors qu'il est aujourd'hui de 83% déjà en Allemagne, de 88% en Suède).

Conclusion

Le COR construit de sombres prévisions en s'appuyant sur des hypothèses très contestables. Il plaide *de facto* pour plus d'austérité. C'est l'inverse qu'il faudrait faire. Garantir le système des retraites en donnant clairement des objectifs en taux de remplacement net ; équilibrer si nécessaire par la hausse des cotisations sociales. Un système de retraite public assurant un niveau de vie satisfaisant aux salariés à un âge satisfaisant est un acquis du modèle social français. Il faut assurer aux jeunes et aux moins jeunes que leurs cotisations leur ouvrent bien un droit social.

Le système français de retraite est un système socialisé, qui, par essence, doit être piloté période après période, compte tenu des contraintes économiques et des choix sociaux. Le travail du COR privilégie un scénario (forte baisse du niveau relatif des retraites, baisse de la part des cotisations dans le PIB) fragile et reposant sur des hypothèses très discutable.

En creux, les rapports du COR, attestent toutefois que les alternatives sont à portée de mains. Plaçons-nous, par exemple8, dans l'hypothèse de gains de productivité de 1,3 % l'an. Stabiliser à 14 % du PIB en 2040 la part des ressources consacrée aux retraités (au lieu de vouloir la baisser à 12,8 % du PIB comme le soutient le COR) limiterait à 5 % la baisse nécessaire du niveau relatif des retraites (au lieu d'une baisse projetée de 15,6 %). Maintenir le niveau relatif des retraites demanderait de faire passer à 14,6 % la part des retraites dans le PIB avec une hausse de 1,5 point des cotisations.

Le déséquilibre annoncé par le COR pour le court-moyen terme est artificiel ; il provient de l'hypothèse de maintien du chômage à un haut niveau, de la pression sur les salaires, de la baisse de la masse salariale de la fonction publique. Plutôt que de viser la baisse du poids des retraites dans le PIB, nous pouvons collectivement choisir de garantir le niveau de vie relatif des retraités.*** * ***

8 Ces chiffres ne sont qu'illustratifs et d'autres scénarios pourraient être retenus.